# RAPPORT D'ACTIVITÉ ET BILAN 2021

Rapport d'activité et Bilan

2021

FONDATION DE LA 2e chance

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le mot
**DE LA PRÉSIDENTE**
Marie Bolloré page 3

**LE CONSEIL** page 5

La **2E CHANCE** page 6

Rapport
**D'ACTIVITÉ** page 8

Les Partenaires ***page 12***
Les Sites-relais ***page 17***
L'Equipe du siège de la Fondation ***page 26***
Les Comités d'Agrément ***page 30***
Les Lauréats de la Fondation ***page 32***

Rapport
**FINANCIER** page 42

Rapport financier sur les comptes 2021 ***page 42***
Bilan au 31/12/2021 ***page 45***
Compte de résultat au 31/12/2021 ***page 46***
Compte de résultat par origine et par destination au 31/12/2021 ***page 48***
Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public 2021 ***page 50***
Tableaux de variation des fonds propres et des fonds dédiés au 31/12/2021 ***page 52***
Tableaux de rapprochements au 31/12/2021 ***page 53***
Annexe aux comptes annuels ***page 54***
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ***page 60***
Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ***page 63***

Les aides accordées par la Fondation de la 2ème Chance, au cours de l'année 2021, ont permis à 246 personnes, en situation difficile, de concrétiser leur projet de rebond de vie.

La poursuite de la crise sanitaire tout au long de l'année 2021, nous a obligés à modifier quelque peu notre mode de fonctionnement avec, en particulier, la mise en place du télétravail. Malgré ces contraintes, grâce à l'engagement de nos équipes de permanents et de bénévoles, nous avons réussi à financer 185 projets de formation et 61 projets de création d'entreprise.

Le soutien aux lauréats est financier mais également humain et ils sont toujours plus nombreux à en souligner l'importance. Les bénévoles, issus d'entreprises partenaires ou non, apportent aux lauréats un accompagnement et des compétences indispensables à la réussite des projets de réinsertion professionnelle.

Notre objectif est de poursuivre notre action et ce grâce à l'engagement précieux de tous les intervenants, partenaires, donateurs et bénévoles, fidèles aux valeurs que nous défendons.

Merci à toutes et tous.

**Marie Bolloré**
**Présidente de la Fondation de la 2ème Chance**

# LE CONSEIL d'Administration

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | |
|---|---|
| Présidente | Marie BOLLORÉ |
| Trésorier Général | René RICOL |
| Délégué Général | Pacifique LE CLÈRE |
| Administrateurs | Jean-Paul BAILLY<br>Vincent BOLLORÉ<br>Yves CANNAC<br>Steve GENTILI<br>Simonne GIRAUD<br>Gabriel GRIMAUD<br>Dominique HERIARD DUBREUIL<br>Ange MANCINI<br>Martine NICOLAS<br>Bertrand de SENNEVILLE |
| Commissaire du Gouvernement | Michel BART |

René Ricol

Pacifique Le Clère

## LE BUREAU

Marie BOLLORÉ
Vincent BOLLORÉ
René RICOL
Pacifique LE CLÈRE

## LE COMITÉ D'AUDIT

Yves CANNAC
Dominique HERIARD DUBREUIL
Léon LEWKOWICZ
Bertrand de SENNEVILLE

# La 2ÈME CHANCE

C'est pour aider et accompagner des personnes en situation de détresse, qui ont la volonté de renaître au travers d'un projet personnel de rebond de vie, que la "Fondation de la 2ème Chance" a été imaginée en 1998. Le but étant de démontrer que l'initiative privée est un partenaire fiable et pérenne d'une politique publique de lutte contre la précarité, en associant les entreprises et leurs collaborateurs à une démarche commune d'humanisme et de solidarité.

60 entreprises privées et publiques
55 sites-relais sur l'ensemble du territoire national
1 000 bénévoles engagés dans les sites-relais

Sa mission consiste à offrir un "coup de pouce" à des personnes âgées de 18 à 62 ans, confrontées à des épreuves d'origines diverses, souvent lourdes, presque toujours cumulatives et générant une vraie situation de précarité, qui entendent réaliser un rebond de vie soit en créant ou reprenant une petite entreprise, soit en suivant une formation de reconversion qualifiante permettant de se réinsérer dans la vie active.

Le "coup de pouce 2ème Chance" se traduit par un **appui financier** et un **parrainage.** L'appui financier prend la forme d'une dotation ajustée en fonction des besoins de réalisation du projet. Le parrainage consiste en un accompagnement de grande proximité, jusqu'à la réalisation complète du projet.

La démarche de la Fondation présente trois caractéristiques essentielles :

**Elle est partenariale.** Un "Club des Partenaires" rassemble aujourd'hui près de 60 entreprises privées et publiques qui lui assurent une représentation nationale et lui apportent ses moyens d'actions.

**Elle est décentralisée.** L'impératif de proximité est assuré à travers un réseau de 55 sites-relais, répartis sur le territoire national. Chacun d'eux, adossé à une entreprise partenaire, est placé sous la responsabilité d'une personne, déléguée de site, qui anime et coordonne les équipes d'instruction et de parrainage.

**Elle est professionnelle.** De grands acteurs de l'action sociale, de l'emploi et de l'insertion, des associations de seniors reconnues, participent, en partenariat avec la Fondation, à l'orientation et à l'accompagnement des porteurs de projets. Ces partenariats se déclinent dans le cadre de chaque site-relais, les équipes d'instruction et de parrainage réunissant des membres expérimentés de ces institutions, ainsi que des salariés et seniors bénévoles des groupes partenaires.

Environ 1 000 bénévoles, engagés dans les différents sites-relais, consacrent généreusement une part de leur temps à la vie de ceux-ci.

Labellisée en 2011, puis en 2015, la Fondation a obtenu le 20 novembre 2019 le renouvellement du label IDEAS.

# La Démarche de la Fondation

Ce label, vecteur de confiance pour les financeurs et les donateurs, atteste de la mise en oeuvre par les organismes à but non lucratif qui en sont dotés, de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances et d'évaluation.

En effet, sa démarche s'appuie sur des procédures particulièrement rigoureuses.

Entre la mise à l'instruction et la décision du Comité d'Agrément ou du Conseil d'Administration, le délai ne doit pas excéder trois à quatre mois.

Chaque projet, après vérification de sa conformité avec les critères statutaires - rupture dans la trajectoire de vie, précarité réelle, recherche de cofinancements et validité du projet - est adressé au délégué de site le plus proche de son porteur. Le délégué de site mobilise aussitôt une équipe d'instruction qui dispose de trois semaines pour établir un rapport, circonstancié, complété par tous les justificatifs nécessaires.

Le rapport d'instruction est alors transmis aux membres des Comités d'Agrément régionaux, salariés volontaires de tous niveaux hiérarchiques n'étant pas, par ailleurs, instructeurs afin de permettre un deuxième regard indépendant. Le Comité d'Agrément concerné dispose de deux semaines pour étudier les dossiers. Sous l'autorité de son Président ou de sa Présidente, il se réunit pour décider collégialement de l'agrément.

Le Conseil d'Administration se tient trois ou quatre fois par an, en présence du Commissaire du Gouvernement, et statue sur les dossiers restés en suspens, avant d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Dès le lendemain, les notifications des décisions sont communiquées aux délégués de site qui mobilisent immédiatement les équipes de parrainage.

Chaque équipe de parrainage établit le contact avec son porteur de projet auquel le lie une charte de suivi cosignée. L'accompagnement s'entend technique, professionnel, social, humain, et moral si nécessaire. Régulièrement, l'équipe transmet à la Direction de la Fondation une note d'information relative aux conditions d'évolution du projet.

Un état global et "glissant" des parrainages en cours est tenu à jour. Le bon calibrage des projets et la rigueur des parrainages permettent de limiter considérablement les risques d'échec. La "mémoire vivante" de la Fondation en témoigne.

**Nos valeurs :**

La Fondation garantit à tous ses intervenants un strict caractère de neutralité politique, sociale ou religieuse.

La Fondation maintient un comportement constant d'intégrité et de rigueur professionnelle dans le suivi des dossiers, tout en assurant un état d'esprit d'humanisme et de bienveillance à l'égard de tous.

La Fondation respecte les dispositions législatives et réglementaires relatives à son activité, en particulier concernant la protection des données personnelles et la production des informations financières.

# Rapport D'ACTIVITÉ

En 2021, grâce à la mobilisation de nos délégués de site et de nos bénévoles, la Fondation de la 2ème Chance, malgré les obstacles à surmonter en raison de la COVID-19, a soutenu 246 nouveaux lauréats.

De grands acteurs de l'action sociale, de l'emploi et de l'insertion, participent, en partenariat avec la Fondation, à l'orientation et à l'accompagnement des porteurs de projets. Ces associations et organismes qui les guident dans le montage de leurs dossiers, parce qu'ils connaissent et apprécient son action, n'hésitent pas à solliciter notre Fondation dès lors que nos critères d'éligibilité sont avérés.

C'est grâce à l'engagement d'un millier de bénévoles impliqués dans la sélection et l'instruction des dossiers et dans le parrainage des lauréats qu'un suivi de proximité peut être réalisé.

Ces bénévoles viennent d'origines diverses : collaborateurs ou retraités d'entreprises partenaires, membres d'associations de seniors, indépendants… tous autant animés par le désir d'aider à rebondir des personnes en difficulté qui veulent s'en sortir, en donnant de leur temps sans aucune contrepartie.

## La Fondation de la 2ème Chance a accordé, en 2021, 246 coups de pouce.

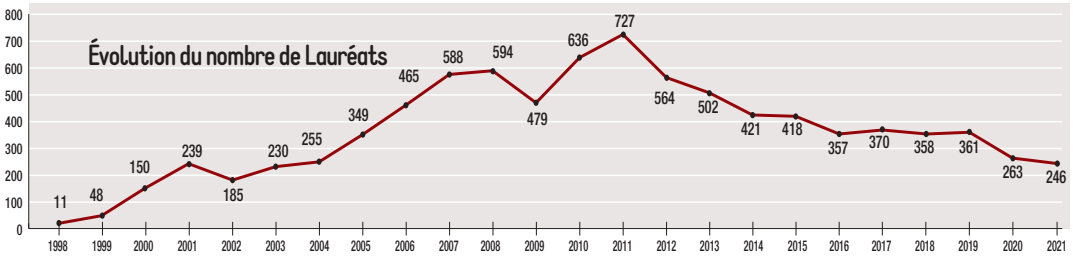


A l'issue de la première sélection au siège de la Fondation, 64 % des dossiers reçus de porteurs de projets ont été mis à l'instruction, dont 88 % ont reçu un accord favorable pour une aide de la Fondation.

La répartition de nos coups de pouce demeure à peu près identique d'une année à l'autre :

- ⇨ 69 % de nos lauréats sont des femmes, pourcentage en augmentation par rapport à 2020,
- ⇨ Les lauréats entre 25 et 44 ans représentent 54 % des projets soutenus, la moyenne d'âge étant de 37 ans,
- ⇨ La proportion de 75 % de lauréats aidés en 2021 pour une formation et 25 % pour une création d'entreprise est identique à celle de 2020.

## Répartition des coups de pouce 2019, 2020 et 2021

| | H | F | 18/25 ans | 26/40 ans | 41/50 ans | 51/62 ans | Formations | Créations ou reprises d'entreprises |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Total Lauréats 2019 : 361 | 105 | 256 | 66 | 193 | 81 | 21 | 270 | 91 |
| Total Lauréats 2020 : 263 | 87 | 176 | 59 | 131 | 55 | 18 | 197 | 66 |
| Total Lauréats 2021 : 246 | 76 | 170 | 40 | 134 | 53 | 19 | 185 | 61 |

## Lauréats Formations 2021

Parmi les aides à la formation, ce sont toujours les apprentissages permettant l'accès à des métiers du secteur médico-social et des services personnels (personnels soignants, auxiliaires de vie, éducateurs sociaux, puériculture, relaxation, coiffure, esthétique…) qui sont largement majoritaires (44 %). Suivent les fonctions administratives & supports des entreprises (20 %), les activités de transport, logistique (10 %) ainsi que l'artisanat, culture, loisirs, communication (8 %).
Les métiers du bâtiment, génie civil, décoration, entretien et aménagements paysagers ; l'enseignement et formation professionnelle ainsi que ceux du commerce, hébergement, restauration représentent 5 % des projets de formation financés en 2021.

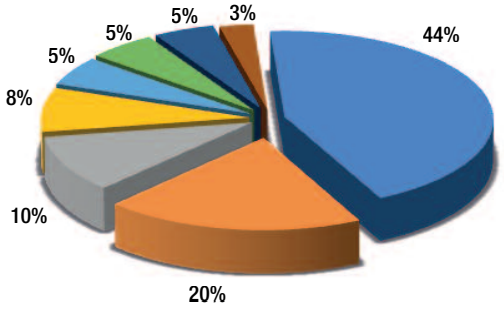


- Services personnels, action sociale et paramédicale
- Fonctions administratives et supports des entreprises
- Transports, logistique
- Artisanat, culture, loisirs et communications
- Bâtiment, génie civil, décoration, entretien et aménagements paysagers
- Enseignement, formation
- Commerce, hébergement, restauration
- Autres

## Lauréats Créations ou reprises d'entreprises 2021

C'est le secteur des services personnels, l'action sociale et paramédicale (salons de coiffure, massages bien-être, entreprises de services à la personne, cabinets de soins paramédicaux, …) qui représente en 2021 la plus importante part des aides à la création ou à la reprise d'entreprise (35 %). Suivent les secteurs du commerce (16 %), des industries manufacturières (13 %) et de l'artisanat, culture et loisirs avec 12 %.
Le secteur du bâtiment, décoration, entretien et aménagements paysagers représente 10 % des projets de création aidés en 2021.
Enfin, le secteur de la culture et production animale représente 8 % des projets aidés, tandis que celui de la restauration, en nette baisse par rapport à 2020, seulement 5 %.

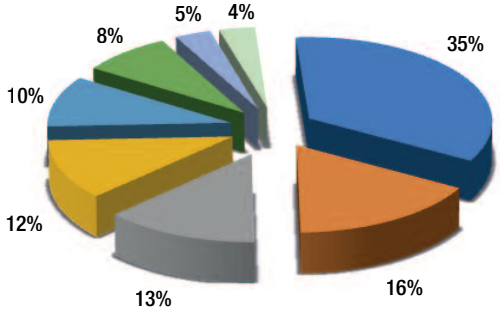


- Services personnels, action sociale et paramédicale
- Commerce
- Industries manufacturières
- Artisanat, culture et loisirs
- Bâtiment, décoration, entretien et aménagements paysagers
- Culture et production animale
- Restauration
- Autres

# Rapport D'ACTIVITÉ

## Un Bilan positif

La Fondation engage chaque année, un vaste exercice de reprise de contact avec ses lauréats pour savoir ce qu'ils deviennent.

Le taux de retour à l'emploi, sur 18 années, est de 73% à l'issue d'une formation et de 83% dans le cas d'une création d'activité.

## Projet de Formation

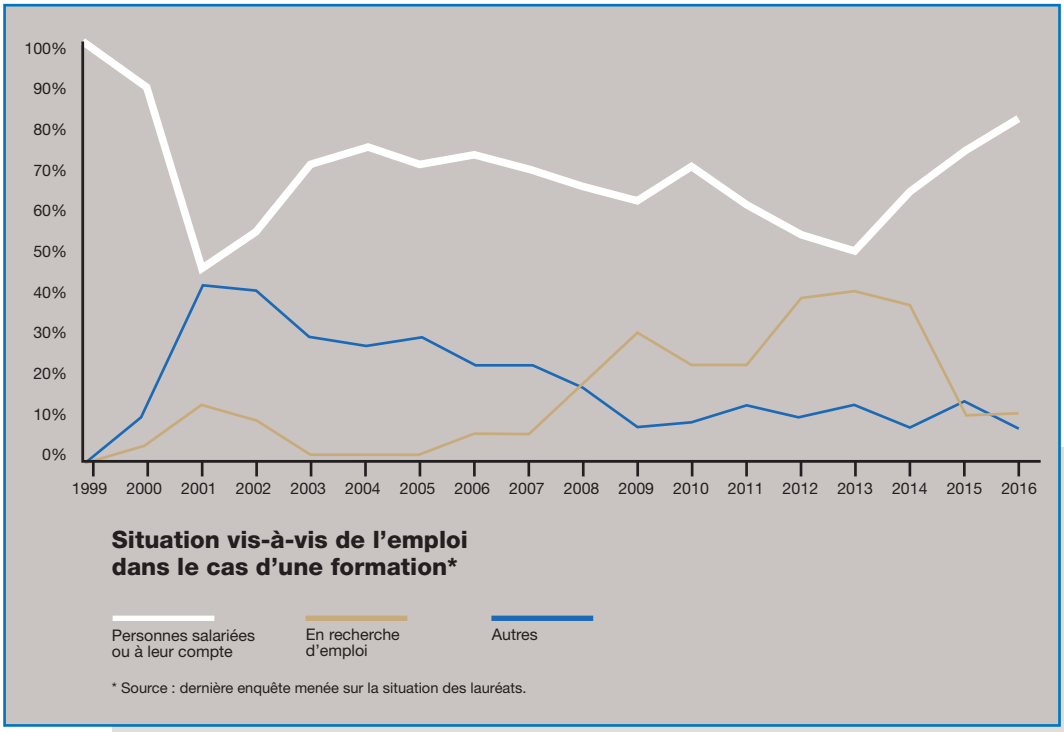


* Source : dernière enquête menée sur la situation des lauréats.

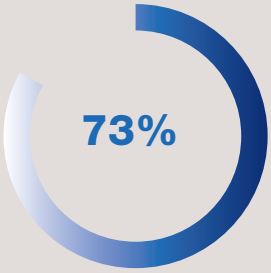


**Taux moyen de retour à l'emploi des lauréats de la Fondation sur les 18 années**

## Projet de Créations ou reprises d'entreprises

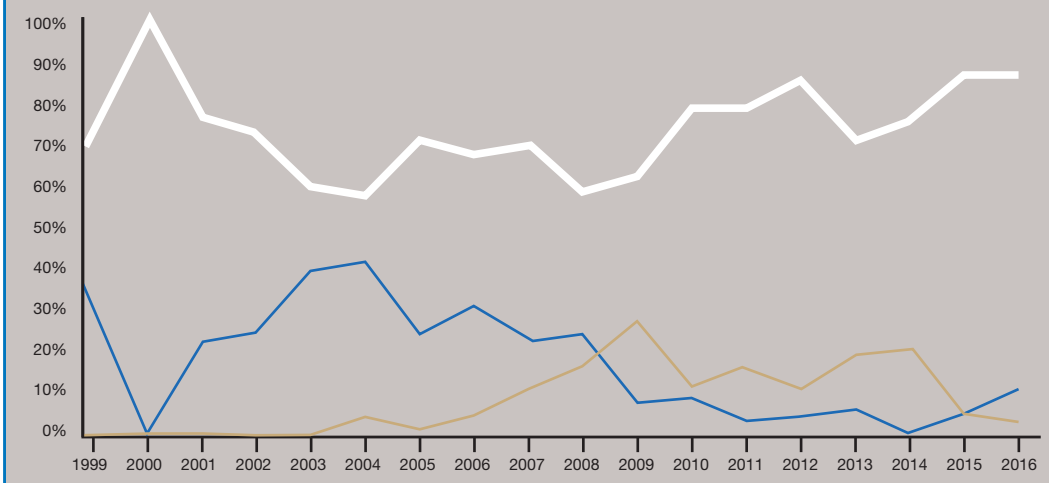


**Situation vis-à-vis de l'emploi dans le cas d'une création ou reprise d'entreprise***

* Source : dernière enquête menée sur la situation des lauréats.

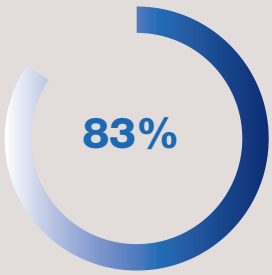


**Taux moyen de retour à l'emploi des lauréats de la Fondation sur les 18 années**

Rapport
# D'ACTIVITÉ

## 1. Les Partenaires

### - Les mécènes

Depuis son origine, la démarche de la Fondation de la 2ème Chance est appuyée sur un « Club des Partenaires » qui garantit sa pérennité et son action quotidienne.

Près de 60 partenaires privés ont contribué financièrement, en 2021, soit en direct, soit par une structure propre : Fondation ou autre.

Outre cette participation financière, beaucoup de partenaires ont accueilli des sites-relais et participé, à travers leurs collaborateurs bénévoles, aux instructions, aux parrainages des lauréats ou à la sélection des dossiers au sein d'un Comité d'Agrément, voire au Conseil d'Administration.

Cette démarche partenariale originale est source de garanties, notamment :

- de pérennité pour la Fondation de la 2ème Chance,
- de professionnalisme pour l'accompagnement des lauréats dans leur rebond de vie,
- de sérieux et de continuité pour les collaborateurs des Entreprises Partenaires qui souhaitent s'investir auprès de nos lauréats.

Dans le chapitre action quotidienne de la Fondation de la 2ème Chance, on pense financement, parrainage…, mais il ne faut pas oublier que les partenaires sont aussi, souvent, des relais pour l'emploi ou le développement des activités de nos lauréats.

### - Les donateurs

La Fondation de la 2ème Chance est une Fondation Reconnue d'Utilité Publique. A ce titre, la loi permet aux donateurs, chaque année, de bénéficier d'une réduction de l'Impôt sur le Revenu (IR) et/ou de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI).

Elle a obtenu en 2019 le renouvellement du Label IDEAS, vecteur de confiance pour les financeurs et les donateurs, qui atteste de la mise en œuvre par les organismes à but non lucratif qui en sont dotés, de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances et d'évaluation.

La Fondation a ouvert la possibilité d'effectuer des dons en ligne depuis son site internet ***www.deuxiemechance.org.***

Cette possibilité existe également depuis le site ***www.helloasso.com.***

# Les Partenaires de la Fondation

au 31 décembre 2021

ACTEMIUM

ADIE

AIR FRANCE - KLM

AM PRODUCTIONS

BIOMERIEUX

BOLLORÉ (Groupe)

BOLLORÉ Transport Logistics

BPE

BRED BANQUE POPULAIRE

CAISSE D'ÉPARGNE Ile-de France

CANAL+

CARREFOUR (Fondation)

CCI Paris Ile-de-France
(Chambre de Commerce et d'Industrie)

CGG

CLEARWATER

CONSTANTIN ASSOCIÉS

CRÉDIT MUTUEL ARKEA

EXAF

FONDS DE DOTATION
TRANSATLANTIQUE

GALERIES LAFAYETTE (Groupe)

GÉNÉRALI FRANCE

GRANT THORNTON

GS1 FRANCE

HAVAS

HERMES INTERNATIONAL

HOTTINGUER (Banque)

IER

INITIATIVE INDRE

INITIATIVE NORD HAUTES ALPES

LA BANQUE POSTALE

LA POSTE (Groupe)

L'OREAL

LORMOUËT (Fondation)

LVMH

MATMUT

ORANGE

ORANGE (Fondation)

PIPER HEIDSIECK

POLYCONSEIL

REMY COINTREAU

REPUBLIC TECHNOLOGIES

RICOL, LASTEYRIE Corporate Finance

SCHLUMBERGER

SERVIER (Mécénat)

SFDM

SNCF (Fondation)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

STMICROELECTRONICS

VINCI

VIVENDI

WALTER FRANCE

Rapport

# D'ACTIVITÉ

# Les Partenaires de la Fondation

**Mano Madi,**
Responsable Du Pôle Essaimage
AIR FRANCE-SODESI

« La SODESI est une filiale d'AIR FRANCE, spécialisée dans la reconversion et l'insertion professionnelle. Elle a développé depuis de nombreuses années une expertise en accompagnement des personnels en reconversion professionnelle pour développer une entreprise, se former à une nouvelle activité dans le cadre de plans sociaux ou non.

Pour cela nous avons un effectif de 12 personnes, dans une organisation à deux pôles principaux : le développement de l'entreprenariat et de l'essaimage, et un pôle bilans et accompagnement.

***Depuis combien de temps et pour quelles raisons votre entreprise est-elle devenue partenaire de la Fondation de la 2ème Chance ?***

La SODESI est partenaire de la F2C depuis le début des années 2000, sous l'impulsion de Jean Cyril SPINETTA, alors président d'AIR FRANCE.

Il s'agissait à l'époque de participer au développement de projets pour des personnes en difficulté, en lien direct avec notre expertise sur le territoire de Roissy.

***Comment se traduit votre engagement ?***

Nous avons créé un réseau de volontaires sous notre coordination, à la fois en interne de la SODESI et également d'AIR FRANCE. Le responsable du bassin d'emploi de Roissy, Monsieur Mano MADI, est également investi personnellement dans l'instruction des dossiers qui nous sont confiés.

***Qu'apporte ce partenariat à votre entreprise ?***

Ce partenariat nous permet de participer à notre politique de Responsabilité Sociale et Environnementale, la fameuse RSE. Il nous permet de mettre à disposition notre réseau d'experts pour aider les candidats en fonction de leurs projets. Nous en retirons une grande satisfaction en termes de sens pour notre activité, tournée fondamentalement vers l'humain en quête de changement et aussi d'aide et de soutien : les valeurs de la SODESI.

Nous communiquons en interne de la SODESI, ce qui donne de la fierté à nos collaborateurs qui suivent certains dossiers. Cela s'inscrit parfaitement dans une cohérence entre les valeurs prônées par l'entreprise et ses actions concrètes.

Ce partenariat est à la hauteur des ambitions de la SODESI en matière de RSE et il y participe concrètement en engageant l'entreprise dans une Fondation dynamique et utile à donner une chance à chacun dans son parcours de vie parfois difficile. »

AIRFRANCE

SODESI
Partenaire de vos ambitions

*Fabien Négrier,*
*Adjoint au Délégué de site de Roissy*

# 2. Les Sites-Relais

La Fondation vit notamment grâce aux contributions d'environ 60 entreprises qui constituent le réseau national de ses partenaires. Parmi eux, un grand nombre a décidé d'aller plus loin et plus concrètement dans sa démarche vis-à-vis de la Fondation, en hébergeant un site-relais.

Le responsable de ce site-relais, le « Délégué de site », est nommé parmi les salariés du partenaire. Il bénéficiera de l'aide d'un adjoint, salarié ou retraité du partenaire, et ils constitueront une équipe de bénévoles.

Des locaux sont mis à disposition pour organiser des réunions et recevoir les lauréats pour réaliser les instructions et parrainages.

Le Délégué de site assure par ailleurs la représentation de la Fondation auprès de l'ensemble des structures sociales locales.

Les sites-relais permettent à la Fondation d'aider des lauréats partout en France.

**Dominique EVRARD,**
**Déléguée du site-relais de AULNAY-SOUS-BOIS, hébergé par l'OREAL, nous fait part de ses motivations et de son engagement au quotidien.**

« Je travaille sur le Campus L'Oréal Aulnay, dédié à la Recherche Scientifique et Technologique L'Oréal.

Mon engagement auprès de la Fondation de la 2ème Chance est venu tout naturellement, en prenant mon poste de Responsable RSE & Communication sur le Campus L'Oréal d'Aulnay, pour poursuivre les engagements du Groupe.

Je suis impliquée dans plusieurs actions de Diversité et Inclusion au sein de mon entreprise : je pilote notamment un groupe de bénévoles pour mettre en place des actions de sensibilisation sur tous ces sujets tout au long de l'année.

Par ailleurs, j'organise différentes actions de mécénat – collectes solidaires (pour les Restos du Cœur, Le Secours Catholique, le Secours Populaire entre autres), également du mécénat de compétence auprès de personnes en recherche d'emploi.

M'engager dans de la Fondation de la 2ème Chance et mettre en place des actions de parrainage auprès des bénéficiaires correspond totalement à mes valeurs personnelles, et s'inscrit également dans l'ancrage territorial, sociétal, de notre Campus en Seine Saint-Denis.

Tendre la main à des personnes nécessitant un "coup de pouce" pour mettre en place un projet d'études supérieures, ou professionnel, porter leur dossier pour les aider à obtenir une aide financière et les soutenir dans la mise en œuvre de leur action est une vraie source de satisfaction.

Le bénévolat est en lui-même une grande source d'épanouissement : contribuer à l'aboutissement de projets concrets, se sentir "utile" auprès des personnes qui en ont besoin, en dehors du milieu professionnel habituel. In fine, c'est une très belle aventure humaine, très enrichissante dans la diversité des échanges.

Nous avons notamment aidé une étudiante étrangère à financer ses frais de vie pendant son programme d'études supérieures à la Sorbonne, pour qu'ensuite elle puisse rejoindre une organisation et défendre le droit des femmes dans son pays. Au cours de ses études, et jusqu'à obtention de son diplôme, nous nous sommes entretenues une fois par mois, pour nous assurer du bon déroulement de ses études et la soutenir moralement.

Le recrutement de notre équipe de bénévoles se fait au cas par cas, parmi les collaborateurs qui sont sensibles à cet engagement. Notre attente, pour les mois et années à venir, est de sourcer de nouveaux dossiers sur le territoire d'Aulnay, élargi à la Seine Saint-Denis.

Les collaborateurs du Campus sont très sensibles à toutes les actions que nous pouvons mener en termes de Diversité et Inclusion. Nous donnons à celles et ceux qui le souhaitent l'opportunité de s'engager dans différentes associations. Quand ces actions sont faites en binômes ou collectivement, cela renforce le sentiment d'appartenance au Campus L'Oréal Aulnay. En plus de donner du "sens", cela renforce la "cohésion" des collaborateurs entre eux.

Le mécénat fait partie de l'ADN du Groupe L'Oréal depuis toujours : la Fondation L'Oréal initie de nombreuses actions citoyennes, dans différents domaines, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de l'entreprenariat, et aussi en faveur des femmes dans le monde professionnel.

Le "Citizen Day", qui a lieu chaque année, invite tous les collaborateurs à s'investir dans une action bénévole mise en place au sein d'organismes locaux (EPHAD, Etablissements scolaires, IME, ESAT, etc…).

Par ailleurs, le volet "sociétal" est l'un des 3 piliers de notre programme de développement durable "L'Oréal pour le Futur".

C'est pourquoi nous sommes très attachés à développer notre partenariat avec la Fondation de la 2ème Chance. »

L'ORÉAL
CAMPUS AULNAY

# La carte de nos sites-relais

au 31 Décembre 2021

| SITES | PARTENAIRES | DÉLÉGUÉS DE SITES |
|---|---|---|
| AIX | STMicroelectronics | Gérard Silvestre de Ferron |
| AJACCIO<br>Fiduciaire Corse Audit | WALTER FRANCE | Jacques-Pierre Mereu |
| AMIENS<br>Actis | WALTER FRANCE | Christophe Ruin |
| AULNAY S/BOIS | L'OREAL | Dominique Evrard |
| AVIGNON<br>Bolloré Energy | BOLLORÉ | Michel Molera |
| BESANÇON | CAISSE D'ÉPARGNE | Nadine Marchand |
| BIARRITZ | ADIE | Gilles Bernardin |
| BOBIGNY<br>C.C.I. 93 | C.C.I. | Coordination Siège |
| BORDEAUX<br>Bolloré Logistics | BOLLORÉ | Serge Garcia |
| BRIANÇON-EMBRUN | INITIATIVE NORD HAUTES ALPES | Stéphan Blondel |
| CAEN | CARREFOUR | Jean-Marie Henry |

| SITES | PARTENAIRES | DÉLÉGUÉS DE SITES | |
|---|---|---|---|
| CHATEAUROUX | INITIATIVE INDRE | Eric Massé | |
| CLERMONT-FERRAND<br>Relais Amical Malakoff Médéric | MALAKOFF HUMANIS | Jean-Paul Normand | |
| COGNAC<br>Rémy Martin | RÉMY COINTREAU | Richard Menier | |
| COMPIÈGNE | ECTI | Claude Fauchart | |
| DIJON | CAISSE D'ÉPARGNE | Laurence Drevon | |
| DUNKERQUE<br>Relais Amical Malakoff Médéric | MALAKOFF HUMANIS | Robert Messuwe | |
| GRENOBLE | ACTEMIUM | Philippe Baussand | |
| LA ROCHELLE | BOLLORÉ | Sophie Beauchamps | |
| LE HAVRE | INDÉPENDANTE | Pascaline Courage | |
| LE MANS | INDÉPENDANT | Alain Mouy | |
| LE PUY EN VELAY<br>Délégation<br>Auvergne Rhône Alpes | LA POSTE | Alain Gibert | |

| SITES | PARTENAIRES | DÉLÉGUÉS DE SITES |
|---|---|---|
| LILLE<br>Relais Amical Malakoff Médéric | MALAKOFF HUMANIS | Alain Leroy |
| LIMOGES<br>Bolloré Logistics | BOLLORÉ | Serge Garcia |
| LYON | BOLLORÉ | Géraldine Staron |
| MARSEILLE<br>Bolloré Logistics | BOLLORÉ | Corinne Frontini |
| MASSY | CGG | Matthieu Delarue |
| MELUN<br>Bred Initiatives | BRED B.P. | Michel de Oliveira |
| METZ<br>SFDM | BOLLORÉ | Emmanuel Maurice |
| MONTPELLIER | BOLLORÉ | Coordination Siège |
| NANCY | VINCI ENERGIES | Philippe Leroudier |
| NANTES<br>Bolloré Logistics/Ports | BOLLORÉ | Caroline Le Saout |
| NEVERS | ADIE | Manon Brochec |

| SITES | PARTENAIRES | DÉLÉGUÉS DE SITES |
|---|---|---|
| NICE | BOLLORÉ | Coordination Siège |
| ORLÉANS<br>Gemey-Maybelline | L'ORÉAL | Anna Lapotre |
| PARIS | GS1 FRANCE | Camille Dreyfuss |
| PARIS | WALTER FRANCE | Pascal Ferron<br>(créations d'entreprises) |
| PARIS | CLEARWATER<br>INTERNATIONAL | Sophie Lerond <br>Marie Cassola |
| PARIS | CAISSE D'ÉPARGNE<br>ILE DE FRANCE | Catherine Manon-Millet<br>(formations) |
| PÉRIGUEUX | ECTI | Michel Roy |
| PERPIGNAN | REPUBLIC TECHNOLOGIES | Philippe Parcevaux |
| POITIERS | LA POSTE | Jérôme Moreau |
| QUIMPER | BOLLORÉ | Stéphanie Le Rest |
| REIMS | CHAMPAGNE<br>PIPER HEIDSIECK | Bertrand Cousin |

| SITES | PARTENAIRES | DÉLÉGUÉS DE SITES |
|---|---|---|
| RENNES<br>Bolloré Logistics | BOLLORÉ | Coordination Siège |
| ROISSY<br>Sodesi | AIR FRANCE | Manogarane Madi |
| ROUEN | BRED | Coordination Siège |
| St-GERMAIN-EN-LAYE | SOCIÉTÉ GÉNÉRALE | Patrice Boszormenyi |
| SAINT-QUENTIN<br>Soprocos | L'ORÉAL | Sylvie Stanek |
| STRASBOURG | INDÉPENDANTE | Hélia Fleury |
| SURESNES<br>IER | BOLLORÉ | Marie-Thérèse Mlala |
| TOULOUSE | ORANGE | Danièlle Sourbès |
| VICHY | L'ORÉAL | Adrien Southon |
| VINCENNES | BRED B.P. | Guy de Prati |

# Les bénévoles des sites-relais

Au total, environ 1 000 bénévoles, salariés ou retraités des entreprises partenaires, indépendants ou membres d'associations de seniors, participent à la vie des sites-relais qui constituent le réseau de la Fondation.

A l'intention de ces volontaires, qui acceptent avec générosité et enthousiasme de consacrer une partie, souvent importante, de leur temps à instruire des dossiers ou à parrainer des lauréats, la Fondation a créé, et met à leur disposition, trois modules de formation, d'une durée d'une journée chacun, afin de leur apporter les éléments de base de leur action :

- ✔ Ecoute relationnelle au service de l'instruction et du parrainage, qui existe depuis plusieurs années, avec l'Institut Astrée ;
- ✔ Diagnostiquer et émettre un avis sur un projet entrepreneurial, créé avec l'APCE (Agence Pour la Création d'Entreprises) ;
- ✔ Comprendre le paysage institutionnel et social de l'accompagnement à l'insertion professionnelle, créé grâce au partenariat avec l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale).

**Martine LORY, bénévole du site-relais du Mans, témoigne de son implication au sein de la Fondation de la 2ème Chance, dans le cadre d'instructions de dossiers et de parrainage de lauréats.**

« Pharmacienne d'officine pendant 40 ans, j'ai côtoyé beaucoup de personnes en détresse physique, du fait de leurs maladies, aggravées par des parcours de vie accidentés parfois très lourds. Outre mes compétences professionnelles, je n'ai pu leur offrir qu'une écoute bienveillante et mon empathie.

Étant à la retraite, j'ai rejoint ECTI Sarthe (bénévolat senior de compétences). C'est ainsi que j'ai rencontré Alain MOUY, Délégué du site-relais de la Fondation de la 2ème Chance au Mans, et j'y ai immédiatement vu l'opportunité de concrétiser mon envie d'aider.

Depuis 2020, j'ai participé à 6 instructions de dossiers de demandes d'aides et je suis actuellement marraine de 4 lauréats.

En outre, nous avons mis en place une communication régulière avec beaucoup d'organismes d'insertion professionnelle tels que les Missions Locales, l'ANPE, l'ADIE, etc…pour faire connaître les actions de la Fondation de la 2ème Chance et pour leur proposer d'accompagner des bénéficiaires. Ces rencontres sont extrêmement enrichissantes.

Sortir de son cadre de vie confortable et aussi parfois un peu étriqué, pour aider une personne jusqu'à son rebond professionnel et une stabilisation de sa vie est une grande satisfaction. Notre société se montre souvent impitoyable avec ceux qui décrochent à un moment de leur vie et leur offrir une deuxième chance est très important et valorisant pour tous les acteurs de cette chaîne. Je suis très heureuse d'en faire modestement partie. »

# 3. L'équipe du siège de la Fondation

Il est important de rappeler que les coûts de fonctionnement du siège de la Fondation (salaires des permanents, loyers, coûts informatiques et de frais généraux) sont supportés, depuis l'origine, par le Groupe Bolloré, de même que les coûts des sites-relais sont pris en charge par les entreprises partenaires qui les hébergent.

**Cette disposition exceptionnelle permet à la Fondation de redistribuer à ses lauréats environ 95% de ses ressources (hors dons du Groupe Bolloré, couvrant les frais de fonctionnement).**

Au siège, le Délégué Général, animait en 2021 une équipe de 6 salariés, mis à disposition par le Groupe Bolloré ainsi que 5 bénévoles.

Les sites-relais, regroupés en régions, sont sous la responsabilité de trois coordinateurs, assistés de deux adjointes.

Les collaborateurs de l'équipe du siège ont également en charge :

- le suivi des dons, legs et partenariats privés et publics ;
- la communication ;
- la « mémoire vivante », c'est-à-dire le suivi de nos lauréats.

## Organigramme au 31 décembre 2021

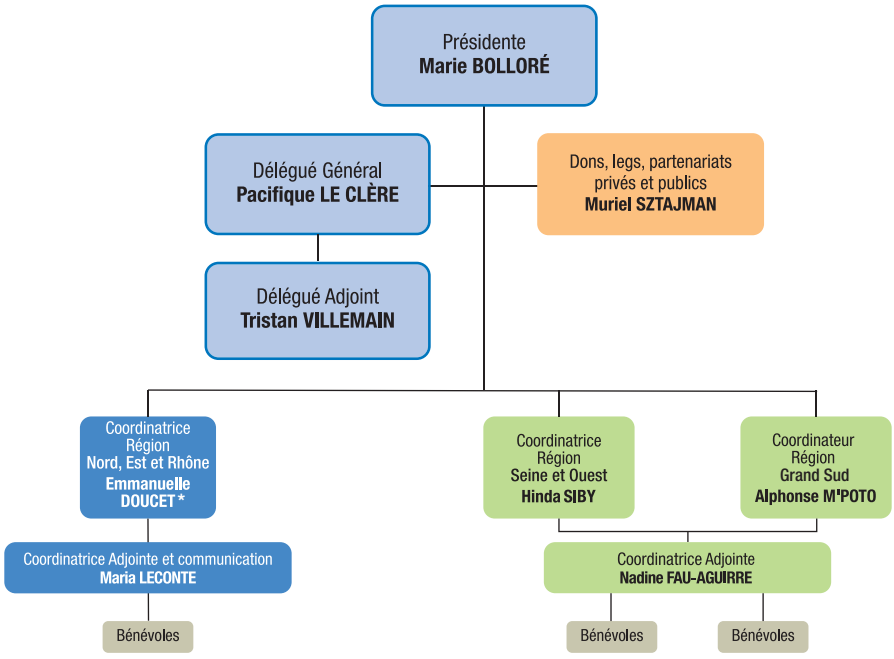


** remplacée par Vincent DUVAL à compter du 1er avril 2022*

# L'équipe du siège de la Fondation

Coordinatrice adjointe
**Maria LECONTE**

Coordinatrice adjointe
**Nadine FAU-AGUIRRE**

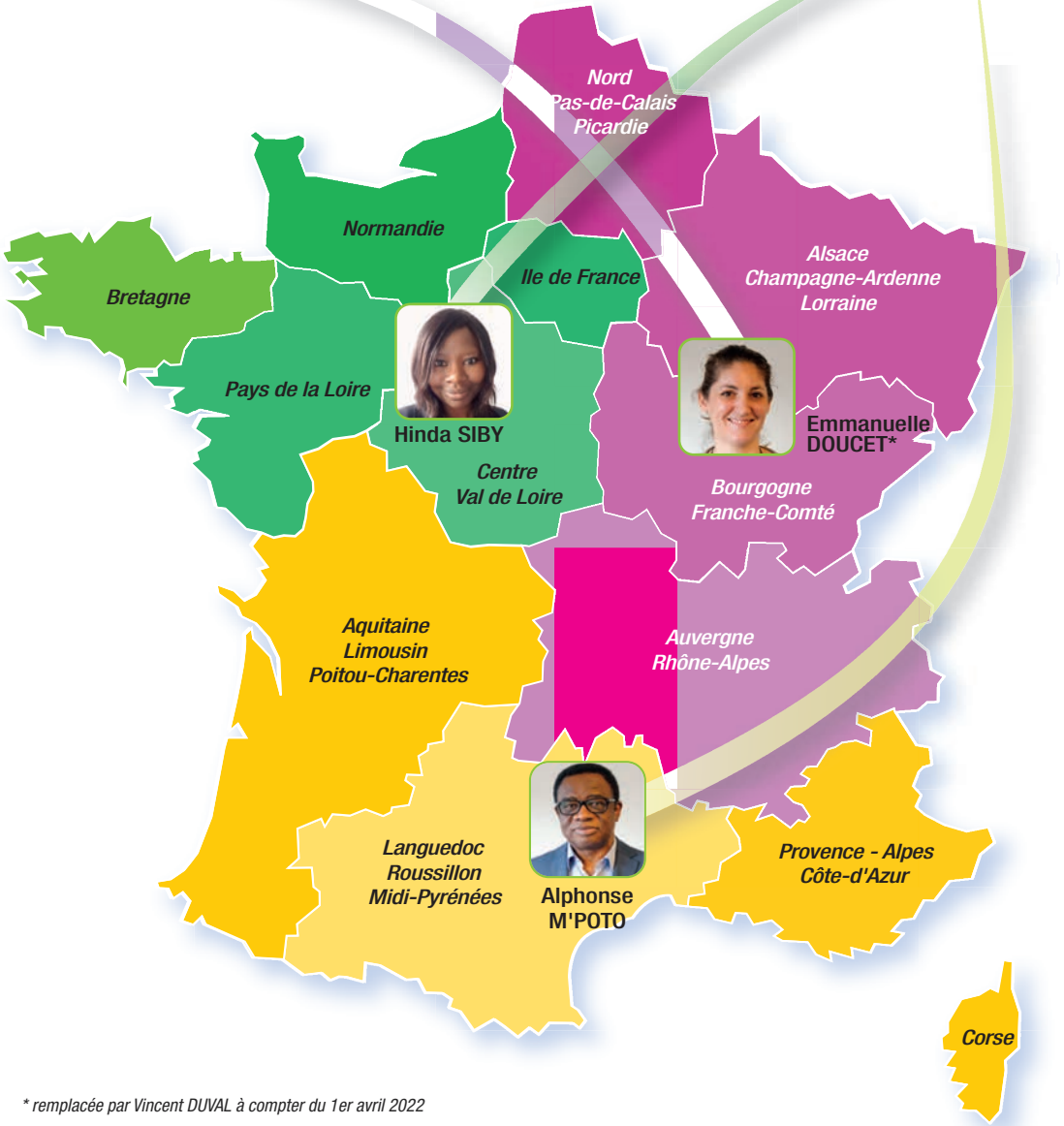


** remplacée par Vincent DUVAL à compter du 1er avril 2022*

# Rapport D'ACTIVITÉ

*Michèle COROLLEUR*

*Gérard TIRANT*

*Patrick CATILLON*

*Michel MORDAN*

Cinq bénévoles consacrent une part de leur temps à la Direction de la Fondation.

Avec le coordinateur régional, collaborateur « permanent » du siège de la Fondation, le bénévole pré-instructeur étudie l'éligibilité des dossiers transmis par les porteurs de projet au regard des critères de la Fondation (âge ; réelle situation de précarité, faisant suite à un ou plusieurs « accidents de vie » ; volonté de mener à bien un projet de rebond de vie pérenne ; recherche effective d'autres moyens de financement au service du projet…).

Il vérifie que le dossier est complet et émet un premier avis sur la viabilité et l'éligibilité du projet : pertinence de la formation au regard des débouchés possibles, solidité du projet de création d'activité. Il le valide avec le coordinateur régional.

Dans ce cadre, il peut être amené à prendre contact avec le porteur de projet et/ou avec les organismes sociaux ayant participé au montage du dossier (Pôle Emploi, Centre Communal d'Action Sociale, Mission Locale,…) afin d'éclairer et d'étayer sa position sur la demande.

De par sa mission, il peut également être conduit à attirer l'attention, sur certains points de vigilance, de l'équipe d'instructeurs qui prendra ensuite le relais du dossier.

Pour les dossiers non acceptés à ce stade, il peut faire des propositions de réorientation.

# Les bénévoles du siège de la Fondation

*Monique LEDEY, bénévole pré-instructrice pour la Région Nord, Est & Rhône, s'exprime sur sa mission et son expérience au sein de l'équipe du siège social de la Fondation de la 2ème Chance*

« A l'issue de ma vie professionnelle dans une entreprise publique, partenaire de la Fondation de la 2ème Chance, assortie de bénévolats dans des domaines variés (scolaire, sportif, humanitaire,…), c'est donc tout naturellement que j'ai poursuivi mes actions de soutien à des associations en rejoignant la Fondation de la 2ème Chance. Un délégué de site m'avait fortement incitée dans ce sens.

Voilà 10 ans que je suis pré-instructrice pour la Région Nord Est à laquelle se sont ajoutés les sites du Rhône.

Ma contribution consiste à vérifier l'éligibilité à notre aide des projets des demandeurs de coups de pouce au regard de 5 critères et de permettre la poursuite du traitement du dossier.

Ce travail nécessite de l'attention et de l'empathie car c'est le sésame d'accès au cofinancement. Souvent il y a du "non écrit" qu'il faut détecter. Les personnes en difficulté sont tellement marquées par les souffrances qu'elles n'osent pas ou oublient d'évoquer des informations utiles. Les dossiers retenus sont ensuite transmis aux instructeurs des sites-relais.

Toutes ces années de bénévolat en tant que pré-instructrice n'ont pas émoussé ma motivation. Durant la crise sanitaire, l'examen des demandes s'est fait en télétravail C'est une satisfaction d'avoir pu continuer notre mission même en mode dégradé, tous les échelons géographiques ont été actifs et cela nous remplit de bonheur.

La pré-instruction m'apporte la connaissance d'organismes accompagnateurs que je mets à profit lorsque je rencontre des personnes en difficulté qui ont besoin de repères.

J'essaye d'intégrer les remarques des membres du Comité d'Agrément de Reims auquel je suis conviée une fois par an pour un examen des dossiers plus pertinent et bien en phase avec les besoins des décideurs.

Chaque année la "Mémoire Vivante" de la Fondation s'intéresse au sort des lauréats d'un millésime datant de plus de 3 ans. Les résultats encourageants quant à l'amélioration de leur situation personnelle et professionnelle, souvent meilleurs que ceux obtenus par des organismes dédiés, constituent une fierté et un encouragement à poursuivre ma mission. »

*Monique,entourée de Michèle, Gérard, Patrick et Michel, également bénévoles pré-instructeurs à la Fondation de la 2ème Chance*

# 4. Les Comités d'Agrément

Les Comités d'Agrément régionaux constituent les charnières opérationnelles entre les régions et le Conseil d'Administration.

Le nombre croissant des dossiers de rebonds de vie soumis au Conseil, à chacune de ses réunions, a conduit ce dernier à décider, depuis 2011, d'une mesure de simplification et de rapidité de traitement en déléguant aux Comités d'Agrément un pouvoir de décision, en lieu et place de leur pouvoir d'avis.

Dès qu'apparaît la moindre hésitation, le dossier est obligatoirement soumis à l'arbitrage du Conseil d'Administration.

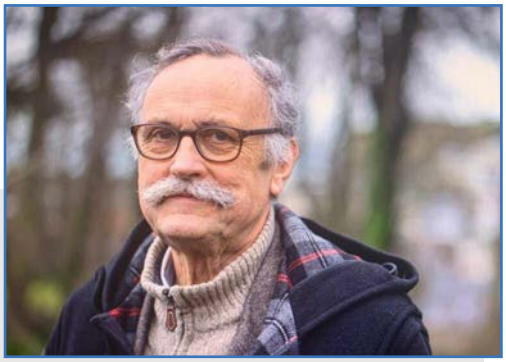

**Monsieur Philippe GUENEL,** Membre du Comité d'Agrément de la Région Seine et Ouest, témoigne de son engagement au sein de la Fondation de la 2ème Chance.

« Après un bref passage dans la grande distribution, j'ai exercé l'essentiel de ma carrière dans la logistique internationale et notamment au sein du groupe Bolloré. D'abord dans des fonctions financières puis en tant que Directeur Général des filiales outre-mer et enfin comme DG de la logistique portuaire en France métropolitaine.

Fait du hasard, j'ai été quelque temps le voisin de bureau de Michel Giraud alors qu'il mettait en place les structures et l'organisation de la Fondation de la 2ème Chance en 1998. Cette courte période m'a permis de découvrir l'esprit de la Fondation ce qui m'a donné rapidement l'envie de participer d'une façon ou d'une autre à cette belle aventure de générosité et d'humanité. Faute de temps et pris par mes voyages professionnels, ce n'est qu'en 2014, peu avant mon départ à la retraite, que j'ai pu, en remplacement d'une collègue, rejoindre le Comité d'Agrément Ile-de-France Centre élargi depuis au Grand Ouest.

J'ai été très vite "dans le bain" puisqu'à chaque comité nous avions quelque 30 dossiers à traiter. J'ai découvert ainsi la responsabilité qui était la nôtre de devoir examiner et juger de la pertinence et de la faisabilité des demandes par rapport aux critères de la Fondation bien sûr mais surtout et avant tout en ayant à l'esprit l'espoir d'une nouvelle vie pour nos porteurs de projet.

A cet égard, il faut souligner la qualité des dossiers d'instruction préparés avec clarté et sensibilité par les parrains, et qui sont le socle de nos réflexions pour apprécier et décider de la pertinence et des chances de réussite du projet. Sans oublier l'aide précieuse d'Hinda SIBY, coordinatrice régionale, qui connait parfaitement les dossiers des candidats mais aussi l'environnement dans lequel ils évoluent (aides sociales, organismes de formation,…)

Ce qui est à mon sens remarquable et motivant dans notre rôle - instructeurs et membres des Comités d'Agrément - c'est qu'au-delà de l'aspect financier du coup de pouce nous participons à l'émergence d'un nouveau projet de vie.

C'est une grande satisfaction de participer et échanger avec d'autres bénévoles, actifs ou retraités, issus d'horizons différents et de surcroît sympathiques mais c'est également et surtout très gratifiant de pouvoir aider des personnes en grandes difficultés à retrouver fierté et valeur.

"*Tourne-toi vers le soleil et l'ombre sera derrière toi*" (proverbe Maori) »

# Les Comités d'Agrément

# 5. Les Lauréats de la Fondation

**Jemma, 50 ans,** a été lauréate de la Fondation en septembre 2018 pour son projet de création d'une Conciergerie (SASU) pour résidences secondaires et accompagnement administratif. Site-relais de PERIGUEUX.

« Avant, j'avais une vie tranquille : maman de deux garçons, aide-soignante, conjointe collaboratrice de menuisier et ouvrière avicole.

Ma Spondylarthrite Ankylosante, avec laquelle je vis depuis 2010, m'empêche de travailler correctement.

Mon emploi et ma réinsertion étaient difficiles car je suis handicapée et je ne peux pas garantir à un employeur d'être en état de travailler tous les jours au rythme d'une entreprise.

En 2013, après mon DUT en logistique à Agen, il a fallu quelques années pour récupérer une meilleure santé puis j'ai poursuivi mon rêve de création d'entreprise et d'emploi.

Mon projet est arrivé à maturité en 2017. J'ai démarré les démarches en 2018.

J'ai ainsi pu créer ma SASU avec l'aide de Madame Cuisinier de la CCI de la Dordogne, de Monsieur Roy de l'association ECTI et, bien sûr, de la Fondation de la 2ème Chance.

J'ai reçu une aide financière de la Fondation de la 2ème Chance, qui m'a permis d'acheter mon véhicule de société ainsi qu'un soutien pour toutes mes démarches.

La grosse difficulté était de trouver les prestataires pour me suivre car peu font confiance aux femmes cheffes d'entreprises.

Aujourd'hui, je suis toujours présidente de ma SASU "La Conciergerie", en Dordogne.

Ma situation personnelle a évolué car je peux maintenant me verser un petit salaire. J'aime savoir que mes clients et mes employées sont contents grâce à mon travail.

Depuis que je suis cheffe d'entreprise, je travaille deux fois plus qu'avant mais avec la satisfaction de travailler pour moi-même.

Il faut croire en ses rêves et se faire entourer d'associations et de personnes compétentes pour nous aider. »

La Conciergerie
Le bien-être de votre maison

**Suzanne, 26 ans,** a été lauréate de la Fondation en avril 2021 pour son projet de création d'un atelier de reliure et de dorure. Site-relais de DUNKERQUE.

« Formée en arts appliqués ainsi qu'en reliure et dorure, je pense avoir la chance de trouver un emploi salarié, chose très rare dans ce domaine, avec l'ambition de reprendre une entreprise à moyen terme. Mais après plus de deux ans à supporter les violences, insultes et humiliations de mon patron je me retrouve du jour au lendemain incapable de poursuivre mon travail.

Ayant glané au fil des ans le minimum du matériel nécessaire pour lancer mon activité de reliure, je décide de monter mon propre atelier. J'ai démarré mon activité en étant suivie par une couveuse d'entreprise. Car pour commencer, le savoir-faire seul ne suffit pas, il faut aussi apprendre toute la partie administrative et commerciale que l'on attend chez un indépendant.

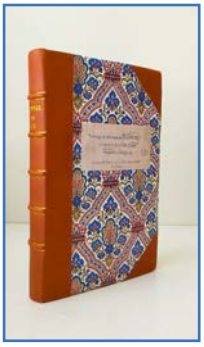

Je me rends compte que la demande en papeterie artisanale représente une grande part des commandes, et qu'il me faudra investir dans de nouveaux outils afin de répondre au mieux à cette requête. Grâce à l'aide accordée par la Fondation de la 2ème Chance, je peux enfin investir dans des machines et matériaux neufs, me permettant un confort et une qualité de travail que je n'aurais pas cru possible auparavant.

Aujourd'hui, j'exerce mon activité de reliure, Relimage, dans un bel atelier au Village des métiers d'art de Desvres. Je peux désormais me permettre un travail de recherches et d'améliorations pour mes créations, processus qui m'étaient auparavant très limités. J'ai désormais toutes les cartes en main pour me rapprocher de la perfection, qui est l'une des aspirations principales que recherche un artisan d'art. C'est ainsi que ma gamme de papeterie artisanale s'étend au fil de mes découvertes et gagne en qualité de fabrication.

Si je devais transmettre un message, c'est de ne rien attendre de personnes violentes qui nous blessent et sont sans scrupules, de ne pas avoir honte et oser leur tourner le dos. Car des structures bienveillantes existent pour nous aider à rebondir dignement et mettre en lumière nos qualités et notre savoir-faire. »

**Diane, 45 ans,** a été lauréate de la Fondation en décembre 2020 pour son projet de formation de sophrologue. Site-relais de AVIGNON.

« Dans ma vie, j'ai passé beaucoup de temps à "chercher ma place" dans l'impersonnalité du formatage scolaire qui m'avait rendue sage, timide et docile. J'ai continué à expérimenter la violence de la manipulation au travers de 13 années de vie maritale, jusqu'en 2008, puis de 7 ans de procédures judiciaires pour la protection de mes 3 enfants aboutissant à l'explosion d'une sclérose en plaques en 2014 et de mon divorce en 2016.

Jusqu'à la perte de ma motricité et de mon autonomie, mon tempérament positif, dynamique et sportif m'avait propulsée dans une course débordante, et sans fin : reprise d'études, obtention à 35 ans d'un MASTER 2 "Pédagogie de l'éducation, de l'enseignement et de la formation", puis formatrice auprès d'enseignants (Montessori et neurosciences) ainsi que coach d'entreprise.

En 2020, à l'âge de 44 ans, seule avec mes 3 enfants à charge, sans travail, sans autonomie financière, je décidais une réorientation en sophrologie pour adapter mes capacités physiques au monde du travail.

Accompagnée par le SAVS d'Avignon et Pôle Emploi, je m'engageais dans une formation longue (2 ans, 315h de formation présentielle, environ 200h de travail personnel, stage avec rapport et mémoire de fin de formation). Le financement a été rendu possible par un cofinancement entre le FIFPL, auquel j'avais cotisé, et la Fondation de la 2ème Chance.

Aujourd'hui, diplômée et autorisée à ouvrir un cabinet de sophrologie, mon projet, en cours de mise en place, est de travailler en association avec une amie naturopathe avec laquelle nous pourrons compléter harmonieusement nos activités, et pour partie, partager nos patientèles respectives.

Si ce sont la résilience et la persévérance qui m'ont aidée à "trouver ma place", plus que tout c'est la découverte de l'équilibre subtil entre être et faire qui font celle que je suis devenue. »

**Béatrice, 49 ans,** a été lauréate de la Fondation en juin 2021 pour son projet de création d'une activité d'achat, restauration, valorisation et revente de miroirs anciens. Site-relais du MANS.

« Jusqu'en 2014, dépositaire d'un vrai savoir-faire, je travaillais à la tête de mon entreprise de restauration de miroirs anciens. Après 15 ans passées à Paris, je m'investis alors dans un projet de développement et de décentralisation de mon activité dans le Perche.

En 2016, tout bascule : mauvaises rencontres, problèmes de santé, grave dépression. Je connais une véritable descente aux enfers. Plus de société, de logement, plus de revenus, mes économies ont disparu.

Petit à petit, mieux entourée, je refais "surface". Je me remets au travail et remonte mon activité "Miroir du temps". Mes difficultés sont nombreuses et surtout financières. C'est alors qu'on me parle de la Fondation de la 2ème Chance.

Grâce à la mobilisation de bénévoles j'obtiens un soutien financier indispensable à l'achat d'un véhicule professionnel. Il est essentiel pour mes déplacements sur des brocantes, ou pour livrer mes miroirs (volumineux et lourds) un peu partout en France. La Fondation de la 2ème Chance, par son aide, m'a permis de lever cet obstacle au développement de mon activité.

Aujourd'hui, j'ai saisi la deuxième chance offerte par la Fondation et suis revenue à un métier que je maîtrise et qui me passionne. Il me reste encore un bout de chemin avant d'espérer une réelle stabilité économique mais je suis bien accompagnée.

Le message que j'aimerais faire passer est de garder espoir en son projet car malgré toutes les embûches, des mains se tendent, des gens de bonne volonté sont présents et nous donnent la force de s'accrocher et de rebondir.

A ce titre je remercie sincèrement tous les acteurs de la Fondation de la 2ème Chance qui nous accompagnent sur ce chemin. »

MdT by Ganné

Miroir du temps
21 rue de Mamers
61130 Belfôret en Perche
Téléphone : 06 03 12 38 10

**Laura** a été lauréate de la Fondation en septembre 2019 pour son projet de formation en Naturopathie et la création d'un cabinet de Naturopathe. Site-relais de NANCY.

« J'ai sollicité la Fondation de la 2ème Chance en 2019 dans le cadre d'un projet pour devenir Naturopathe. Cette même année, j'ai quitté mon emploi de Catalogue Designer, chez un éditeur de logiciels informatiques, pour me lancer dans une formation de Naturopathie certifiée RNCP.

La Naturopathie est une médecine douce ou alternative reconnue par l'OMS visant à entretenir, rétablir ou soutenir la santé par le biais de méthodes naturelles. Le Naturopathe est un "éducateur de santé".

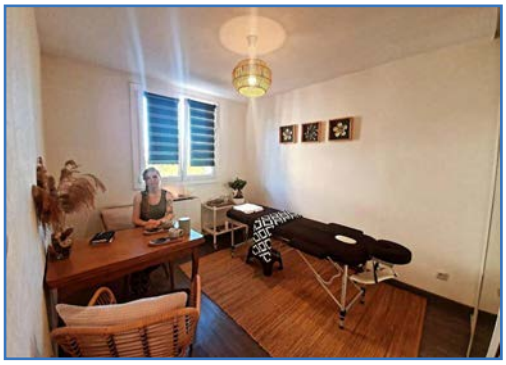

Durant la crise du COVID-19, j'étais en formation. Cette pandémie n'a pas eu d'impact particulier dans ma vie, à part le transfert de mes cours de présentiel à virtuel.

J'ai pu également profiter de cette période pour me consacrer à mon mémoire de fin d'études.

Bien qu'ayant eu le COVID, j'ai été préservée de toute conséquence grave. Si je devais retenir quelque chose de positif de cette crise pour mon métier, ce serait la prise de conscience de la population concernant leur santé et la nécessité de l'entretenir.

A l'heure actuelle, je suis diplômée et j'ai ouvert mon cabinet depuis le 1er septembre 2021 dans une maison de santé alternative, regroupant divers praticiens dans différents domaines.

J'espère faire connaître la Naturopathie à tous les publics, afin qu'ils deviennent acteurs de leur santé. Leur offrir des alternatives à la médecine conventionnelle dans l'espoir d'œuvrer pour le bien-être.

J'ai pour but de développer mon activité afin d'en vivre à 100 % et de continuer à faire de multiples formations.

Si je devais transmettre un message à chaque personne qui tente de reprendre sa vie en main, c'est qu'avec de l'espoir, de la positivité, les bonnes personnes et du travail tout est possible, si cela est fait avec le cœur ! »

**Julie, 35 ans,** a été lauréate de la Fondation en juin 2021 pour son projet de création d'une activité d'ateliers créatifs, d'animations et de prestations diverses. Site-relais de DUNKERQUE.

« Ancienne animatrice de centre de loisirs pendant 10 ans, je me suis formée pour travailler dans toutes les structures pouvant accueillir du jeune public, j'ai même été nounou de 3 enfants pendant 5 ans, car je savais que je voulais être auprès d'enfants et d'apprendre d'eux au quotidien.

J'ai voulu fonder ma propre famille mais le verdict est tombé fin 2016, les médecins m'ont diagnostiqué une maladie : l'Endométriose. Cette maladie qui touche 1 femme sur 10, avec une forte fatigue et des douleurs constantes, des traitements à effets secondaires et des opérations qui ne vous guérissent pas vraiment de cette maladie. J'ai eu un super suivi et des démarches FIV (fécondation in vitro)…pour arriver à l'échec ! Et cet échec de devenir mère a contribué, entre autres choses, au divorce avec mon conjoint.

Mon projet découle de mon parcours professionnel et de ma passion pour les loisirs créatifs. En poussant la porte de BGE et surtout la Couveuse littoral opale, j'ai eu la chance d'avoir un référent bienveillant, à l'écoute, bon professeur, présent à chaque étape et toujours présent quand il le fallait !

"Les Ateliers de Lilie" a vu le jour le 1er juillet 2020 et c'est une grande fierté de pouvoir "faire de son projet une réalité". Une cheffe d'entreprise qui n'aurait pas pu avancer sans l'aide de la Fondation de la 2ème Chance, financer du matériel divers pour mes ateliers créatifs et mes animations. C'est un réel plaisir et investissement d'organiser l'anniversaire des enfants, de les voir heureux et les parents sont ravis ! Les Parenthèses Créatives (ateliers entres adultes) permettent, eux aussi, de beaux moments d'échange, de créativité, de partage et de convivialité.

Aujourd'hui je suis une prestataire animatrice chez le particulier mais aussi pour les pros comme les centres commerciaux pour des ateliers, des maquillages enfants…Mais la crise sanitaire m'a contrainte à fermer temporairement ma micro-entreprise et je n'en vis pas encore correctement.

J'ai profité des confinements pour mettre en place de nouvelles créations, de nouveaux thèmes d'animation, préparer de nouveaux ateliers pour pouvoir développer mes prestations pour de meilleurs jours à venir. Je suis combative, je crois en mon activité et je fais et ferai de mon mieux afin de mener à bien mon projet. Un grand merci à la Fondation de la 2ème Chance pour le soutien, l'aide financière et la confiance accordée ! »

**Isabel, 26 ans,** a été lauréate de la Fondation en décembre 2019 pour son projet de formation pour devenir Coach en développement personnel. Site-relais du HAVRE.

« Pendant de nombreuses années, j'ai travaillé dans la gestion d'un parc automobile d'un grand groupe sur la région parisienne.

En 2002, à l'âge de 34 ans, je fais un burn-out qui m'a valu 5 mois d'hospitalisation. Un an après on me diagnostique un cancer. De là, toute ma vie a basculé.

Il m'a fallu apprendre à me battre pour rester debout malgré la maladie, le divorce et la perte de mon emploi.

Mais, comme toutes les mamans du monde, j'ai regardé mes enfants et je me suis dit : Allez on y va ! Et j'y suis allée… chercher ma résilience.

Plus tard, alors que j'allais de formations en déceptions, je me suis décidée un jour à utiliser toute cette force et ces expériences pour aider les autres à mieux vivre leurs difficultés.

J'ai donc souhaité me former en tant que Psycho-Praticienne en relation d'aide. J'ai déposé un dossier auprès de la Fondation de la 2ème Chance et exposé mon projet aux instructeurs qui m'ont reçue.

J'ai ainsi eu la chance d'être lauréate, et la Fondation a pris en charge la plus grande partie du coût de cette formation. De plus, j'ai eu le bonheur de rencontrer auprès de la Fondation de la 2ème Chance des personnes qui ont vraiment cru en ce projet. Elles ont été pour moi une véritable source de motivation, car rien n'a été simple ces derniers mois avec la crise du Covid.

La crise sanitaire a démultiplié les remises en question en tous genres et beaucoup de personnes se posent aujourd'hui des questions auxquelles elles ne pensaient même pas hier.

J'ai démarré mon activité de thérapeute en juillet dernier, tout en poursuivant parallèlement ma formation. L'activité démarre, mais les retours sont déjà très positifs.

Aujourd'hui je gagne ma vie tout en aidant mon prochain. Toute une philosophie qui me ravit !

Si j'avais un message à faire passer ce serait une citation de Paolo Coelho :

*Notre vie est un voyage constant, de la naissance à la mort. Le paysage change, les gens changent, les besoins se transforment mais le train continue. La vie, c'est le train, ce n'est pas la gare !* »

**Martine, 53 ans,** a été lauréate de la Fondation en février 2021 pour son projet de formation au BPA Travaux de Production Agricole. Site-relais de RENNES.

« Après 17 ans de mariage, en août 2006, mon mari quitte, du jour au lendemain, le domicile conjugal me laissant seule avec nos 5 enfants nés de cette union.

Rapidement il a fallu que je trouve du travail pour subvenir aux besoins de ma petite tribu.

Début 2008, je refais ma vie. De cette nouvelle union va naître un petit garçon qui, malheureusement, ne survivra pas. Le papa fuit à son tour le domicile et me voilà de nouveau seule avec mes enfants. Le sort s'acharne car, à peine 2 mois après le décès de mon bébé, c'est mon fils aîné qui décède dans un accident de la circulation.

Je vis alors une véritable descente aux enfers. Je me nourris d'anti-dépresseurs, mes enfants sont spectateurs mais font tout ce qu'ils peuvent pour m'aider. Je réalise que j'ai perdu 2 fils, mais eux ont perdu 2 frères. Je n'ai donc pas le droit de sombrer, et je dois me battre pour eux.

Pendant quelques années je vis de petits boulots puis, en 2019, on me dirige vers une association de réinsertion professionnelle. Je signe un contrat de 6 mois sur une plateforme de maraîchage. Je n'y connais rien mais j'ai tout de suite su que c'était le métier qui me correspondait.

Puis c'est la maladie qui vient mettre un frein à ma réinsertion. On me diagnostique un cancer qu'il faut rapidement opérer. Après l'opération, suit une période de convalescence avec des séances de radiothérapie. Ma seule hâte était de m'en sortir et de reprendre mon travail et en faire mon métier.

Par le biais de ma responsable de réinsertion de l'AMISEP de Pontivy, j'apprends qu'il existe un établissement scolaire dans lequel je peux passer le Brevet Professionnel de Responsable de Production Horticole et Maraîchère (BPRAPH). Mais cela a un coût que je ne peux pas assumer seule, sans compter qu'il fallait revoir toute l'organisation de la vie familiale (garderie, centre aéré, cantine, etc…).

Très motivée, malgré les obstacles, je sollicite la Fondation de la 2ème Chance pour leur présenter mon projet et obtenir une aide financière.

Ils n'ont pas hésité à me suivre et à m'aider financièrement. Brigitte, ma marraine Rennaise, m'a soutenue, m'a conseillée et si aujourd'hui j'ai obtenu mon diplôme et signé un CDI dans une ferme maraîchère, où j'ai effectué mes stages, c'est bien grâce à eux.

Sans la Fondation de la 2ème Chance et le soutien de ma marraine, qui prend régulièrement de mes nouvelles et dont j'apprécie énormément l'investissement, rien de tout cela n'aurait été possible. Un grand merci. »

**Christelle, 40 ans,** a été lauréate de la Fondation en septembre 2018 pour son projet de formation de Naturopathe/Reflexologue. Site-relais de AIX.

« J'ai toujours eu un métier passionnant certes, mais usant physiquement, ce qui m'a doucement conduite à une maladie professionnelle et une incapacité à exercer mon métier.

Par la suite je fus reconnue travailleur porteur de handicap. Une reconversion professionnelle était alors évidente et indispensable. C'est ainsi que je me suis adressée à la Fondation de la 2ème Chance.

Dans un premier temps j'ai été accompagnée par CAP EMPLOI. Selon eux mon projet serait difficile à mettre en œuvre : métier non reconnu, pas ou peu de prise en charge.

J'ai vu un psychologue du travail afin de valider la cohérence et la pertinence de ce projet. Une fois cet axe validé, j'ai fait appel à deux organismes, dont la Fondation de la 2ème Chance, pour le financement de la formation.

Aujourd'hui, je suis Naturopathe Réflexologue, installée dans mon cabinet à mon domicile pour plus de facilité.

Je suis également formatrice. D'ailleurs, le centre de formation où j'ai fait ma reconversion me demande d'intervenir en tant que formatrice externe environ 1 fois par mois.

Ma clientèle se développe bien par le « bouche à oreille ». J'ai d'autres projets en cours tels que des séminaires en partenariat avec d'autres professionnels du bien-être. »

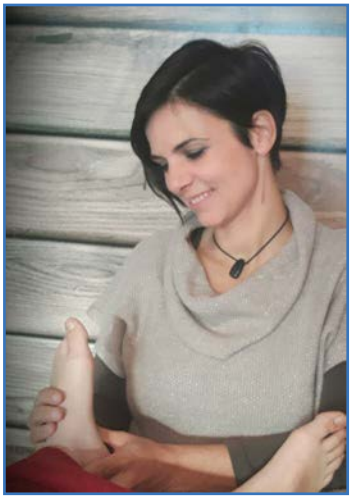

**Amélie, 29 ans,** a été lauréate de la Fondation en septembre 2019 pour son projet de formation de Conseillère en Insertion Professionnelle. Site-relais de RENNES.

« A l'âge de 19 ans, j'ai rencontré mon premier amour. Un amour qui m'a détruite à petit feu. J'ai dû arrêter mes études à la suite de très nombreux excès de jalousie.

Au bout de quelques mois de relation est venu le début du calvaire entre les violences psychologiques et physiques.

Après plusieurs années à endurer tout cela, j'apprends que je suis enceinte. Un miracle pour moi étant atteinte d'endométriose. J'ai enfin eu le courage de partir loin de tout cela afin de protéger mon enfant.

Pendant les trois années consacrées à l'éducation de mon enfant, je décide de travailler mon projet professionnel par le biais de stages. C'est une révélation : je souhaite poursuivre mon projet par une formation diplômante. Mais celle-ci est très onéreuse pour moi, seule avec un enfant.

Après avoir sollicité toutes les aides financières possibles afin de réaliser mon projet, lors d'un stage j'entends parler de la Fondation de la 2ème Chance qui a accepté de m'aider à financer une partie de ma formation.

Grâce à la Fondation, j'ai pu entrer en formation en octobre 2019 et j'ai obtenu mon titre professionnel de Conseillère en Insertion Professionnelle en juin 2020.

Le lendemain de ma certification, je débutais un CDI dans l'entreprise qui m'avait accueillie lors de mes périodes d'application en entreprise.

Depuis je suis Conseillère en Insertion Professionnelle et je gère une agence. Mon travail me plaît énormément et je suis fière de mon parcours.

Je souhaite remercier mon parrain et ma marraine pour avoir cru en moi et mon projet.

Je remercie également la Fondation de la 2ème Chance pour son soutien, sans lequel je n'aurai pas pu concrétiser mon projet.

Ce que je souhaite transmettre pourrait être résumé par cette citation : "Là où il y a une volonté, il y a un chemin" ». Il faut toujours y croire et ne pas baisser les bras. »

Rapport
# FINANCIER

## Rapport Financier sur les comptes 2021

Depuis 1998, date de création de la Fondation, à la fin de l'exercice 2021, plus de 8 800 lauréats ont bénéficié de coups de pouce, pour un montant total de plus de 32,9 M€.

Les lauréats sont dorénavant informés qu'un délai de 3 ans maximum, et sous conditions, est accordé pour l'utilisation des montants alloués par la Fondation.

## Les faits marquants de l'exercice 2021 relatifs aux normes comptables

En 2021, deux modifications sont intervenues dans la présentation des comptes :

- La Fondation applique la recommandation de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative au traitement des aides financières attribuées par la Fondation (CNCC, EC 2021-23, janvier 2022) : les montants alloués aux lauréats sur l'exercice et relatifs à des prestations pour lesquelles les ordres d'engagement n'ont pas encore été réalisés ne sont plus comptabilisés en engagements hors bilan mais sont dorénavant reportés en dettes.

  Ainsi, en 2021, la Fondation a constaté une dette auprès des lauréats de 604,3 K€ en contrepartie d'une charge d'aides financières non consommées pour un même montant.
- Sur la recommandation de Ideas, les charges de fonctionnement de la Fondation (frais de personnels, loyers et charges locatives) directement prises en charge par le Groupe Bolloré sont dorénavant mentionnées dans les comptes de la Fondation, avec, en contrepartie, les dons du groupe Bolloré.

  Ainsi, en 2021, un produit complémentaire de 925 K€ au titre des dons couvrant les frais de fonctionnement a été constaté. Les frais de personnel, de loyers et charges locatives (795,5 K€) ont été constatés en charges du groupe Bolloré.

## Les faits marquants relatifs à la crise sanitaire du Covid-19

La crise sanitaire du Covid-19 a entrainé la réduction du nombre de dossiers du fait de la fermeture des centres des organismes sociaux en charge du montage des dossiers, compensée par la mobilisation des bénévoles qui est restée constante sur cette période et ont poursuivi les missions d'instructions des dossiers et de parrainages.

Il n'y a pas eu d'incidence notable de la crise sanitaire sur le montant des dons des partenaires.

Par ailleurs, la Fondation de la Deuxième Chance bénéficie du régime général de financement mis en place par le Groupe Bolloré SE. Dans ce contexte, l'hypothèse de continuité d'exploitation est maintenue.

## Le fonctionnement de la Fondation de la 2ème Chance

En 2021, la Fondation a fonctionné grâce à l'engagement de près de 1 000 instructeurs et parrains actifs de la Fondation, répartis sur cinquante-cinq sites et, à fin 2021, 6 salariés sont mis à disposition de la Fondation par le Groupe Bolloré.
Les charges de la Fondation sont directement supportées par le Groupe.

La Fondation assure toujours le financement des "coups de pouce" accordés aux lauréats et les coûts liés :

- aux missions des bénévoles (frais de déplacement, indemnités versées aux grandes associations de bénévoles…) ;
- au contrôle externe des comptes.

## Le bilan au 31 décembre 2021

Pour satisfaire aux obligations nécessaires à la reconnaissance d'Utilité Publique, un montant de fonds de dotation non consomptible de 1 000 K€ a été constitué aux termes d'un acte notarié signé le 15 février 2006. Il a été entièrement supporté par le Groupe Bolloré.

Compte tenu du report à nouveau de 2 765 K€, du résultat négatif de l'exercice 2021 de - 596 K€ et du fonds de dotation de 1 000 K€, les fonds propres s'élèvent à 3 168 K€ au 31 décembre 2021.

Les fonds dédiés et reportés sur les exercices futurs s'élèvent à 93 K€.

Les dettes fournisseurs de la Fondation s'élèvent à 50 K€ au 31 décembre 2021 et concernent les dettes vis-à-vis des tiers et des fournisseurs de la Fondation.

Les autres dettes concernent :

- pour 607,8 K€ aux dettes dues aux lauréats primés dont les aides ne sont pas encore consommées (604,3 K€) ;
- pour 0,2 K€ les dettes auprès des bénévoles.

La trésorerie globale de la Fondation est toujours largement positive et s'élève à 3 798 K€ au 31 décembre 2021.

Les créances de la Fondation s'élèvent à 121 K€ au 31 décembre 2021 et concernent des avoirs à recevoir auprès du Groupe Bolloré. Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 K€.

## Le compte de résultat 2021

Les dons et subventions reçus par la Fondation en 2021, autres que ceux du Groupe Bolloré sont de 486 K€ contre 480 K€ en 2020, représentant une augmentation de 1,3%.

En prenant en compte les dons du Groupe Bolloré, les mécénats et l'utilisation des fonds dédiés, les produits d'exploitation s'élèvent à 1 546 K€.

Ils se répartissent de la façon suivante

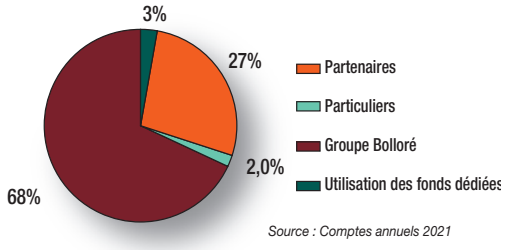


*Source : Comptes annuels 2021*

Les aides versées aux lauréats sont en diminution de 7 % en 2021 à 693 K€ contre 745 K€ fin 2020. Ces aides représentent 46 % des dons reçus en 2021 contre 56 % en 2020.

Les aides versées en 2021 concernent :

- les lauréats primés en 2021 pour un montant de 310 K€
- les lauréats primés les années antérieures pour un montant de 383 K€

En 2021, des dons affectés à des projets dédiés ont été reçus par un partenaire pour un montant de 15 K€. Les dons affectés les années antérieures ont été utilisées pour 55 K€.

Les frais de gestion pris en charge par la Fondation (hors aides financières) s'élèvent à 34 K€ et représentent 5 % des dons (hors dons frais de fonctionnement du Groupe Bolloré).

Ils se répartissent comme suit :

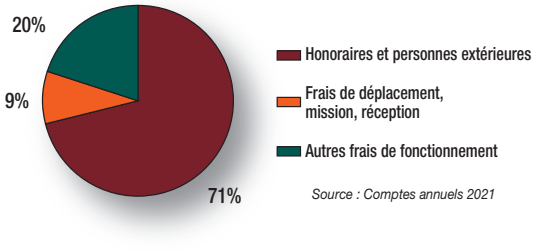


*Source : Comptes annuels 2021*

Ainsi, le résultat net de la Fondation présente un déficit de -596 K€ au 31 décembre 2021 principalement lié aux nouvelles réglementations comptables contre un déficit de -179 K€ au 31 décembre 2020.

Les charges du Groupe Bolloré s'élèvent à 796 K€ en 2021 contre 730 K€ en 2020. Elles concernent la mise à disposition des locaux de la Fondation à Suresnes et la mise à disposition du personnel.

# Rapport FINANCIER

## Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public en 2021

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public en 2021 présente les ressources de l'exercice 2021 pour un montant total de 2 142 K€ correspondant :
- aux dons pour 1 411 K€,
- aux mécénats pour 80 K€,
- à l'utilisation des fonds dédiés pour 55 K€ et
- au déficit de 596 K€.

Ces ressources ont été employées sur l'exercice :
- aux actions réalisées par la Fondation pour 1 320 K€ ;
- aux frais de fonctionnement de la Fondation pour 807 K€ ;
- au report des fonds dédiés de l'exercice pour 15 K€.

## Conclusion

La Fondation a reçu, en 2021, 1 491 K€ au titre de dons et subventions, et utilisé 55 K€ de fonds dédiés pour :

- l'attribution des subventions et des aides aux lauréats à hauteur de 693 K€ ;
- les reports en fonds dédiés de 15 K€ ;
- les frais de gestion d'exploitation et exceptionnels à hauteur de 34 K€ ;
- les charges du Groupe Bolloré pour 796 K€ ;
- Les aides non consommées les années antérieures d'un montant de 604 K€ ont été comptabilisées cette année, ce qui explique la perte à hauteur de –596 K€.

Au 31 décembre 2021, la trésorerie globale de la Fondation est positive de 3 798 K€.

Cette trésorerie représente :

- le montant du fonds de dotation libéré pour 1 000 K€ ;
- le montant des dettes à court terme pour 50 K€ ;
- les autres dettes pour 608 K€, dont les aides dues aux lauréats non consommées les années précédentes et comptabilisées à compter de cette année en dettes ;
- le solde de trésorerie disponible de 2 140 K€ représente plus d'une année de fonctionnement de la Fondation, ce qui correspond au souhait du Conseil d'administration.

La Fondation poursuit toujours ses efforts, d'une part, pour réduire les frais de gestion conformément aux souhaits exprimés par le Conseil d'administration, et d'autre part, pour trouver de nouveaux donateurs.

*J'ai effectué mes diligences avec l'aide de Madame Armelle Deydier, diplômée d'expertise-comptable.*
*Fait à Paris,*
*Le 31 mai 2022*

*Le trésorier*
René RICOL

Armelle Deydier

# Bilan au 31/12/2021 (en euros)

| ACTIF | 31/12/21 | 31/12/20 | PASSIF | 31/12/21 | 31/12/20 |
|---|---|---|---|---|---|
| **ACTIF IMMOBILISE** | | | **FONDS PROPRES** | | |
| | - | - | Fonds associatif sans droit de reprise | | |
| **Immobilisations incorporelles** | - | - | Fonds propres statutaires | 1 000 000 | 1 000 000 |
| **Immobilisations corporelles** | - | - | Fonds associatif avec droit de reprise | - | - |
| Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés | - | - | **Report à nouveau** | **2 764 624** | **2 943 568** |
| | | | **Excédent ou déficit de l'exercice** | **(596 163)** | **(178 944)** |
| **Immobilisations financières** | **-** | **-** | **Situation nette (sous total)** | **3 168 461** | **3 764 624** |
| **TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ** | **-** | **-** | **TOTAL DES FONDS PROPRES** | **3 168 461** | **3 764 624** |
| | | | **TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES** | **92 927** | **133 205** |
| | | **-** | **TOTAL PROVISIONS** | **-** | **-** |
| **ACTIF CIRCULANT** | | | **DETTES** | | |
| **Créances** | **120 546** | **75 000** | | | |
| **Valeurs Mobilières de Placement** | **-** | **-** | **Fournisseurs et comptes rattachés** | **50 496** | **51 166** |
| | | | Tiers mandatés | 30 800 | 40 479 |
| | | | Fournisseurs | 19 695 | 10 687 |
| **Disponibilités** | **3 798 439** | **3 884 299** | **Autres dettes** | **608 110** | **11 297** |
| | | | Lauréats | 3 579 | 11 297 |
| | | | Lauréats/Tiers Mandatés (Aides non consommées)(1) | 604 319 | - |
| | | | Bénévoles | 212 | - |
| **Charges constatées d'avance** | **1 009** | **993** | **Produits constatés d'avance** | | **-** |
| **TOTAL ACTIF CIRCULANT** | **3 919 994** | **3 960 292** | **TOTAL PASSIF CIRCULANT** | **658 605** | **62 463** |
| **TOTAL ACTIF** | **3 919 994** | **3 960 292** | **TOTAL PASSIF** | **3 919 994** | **3 960 292** |

(1) Initialement présenté en EHB (Recommandation CNCC, EC 2021-33, janvier 2022)

Rapport
# FINANCIER

## Compte de résultat au 31/12/2021 (en euros)

| | | 31/12/21 | 31/12/20 |
|---|---|---|---|
| **PRODUITS D'EXPLOITATION** | | | |
| Produits de tiers financeurs | | 1 490 869 | 559 814 |
| Ressources liées à la générosité du public | | **1 490 869** | **559 814** |
| Dons manuels | | 1 410 869 | 479 814 |
| *- Dont dons couvrant les frais de fonctionnement (Groupe Bolloré)* | | *925 000* | - |
| *- Dont autres contributions* | | *485 869* | *479 814* |
| Mécénats | | 80 000 | 80 000 |
| Utilisations des fonds dédiés | | 55 278 | 55 738 |
| **TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION** | | **1 546 146** | **615 552** |
| **CHARGES D'EXPLOITATION** | | - | - |
| Autres achats et charges externes | | **830 034** | **34 428** |
| Charges du Groupe Bolloré (Personnel, loyers, charges locatives) | | 795 522 | - |
| Autres honoraires (Parrainage, instructions des dossiers) | | 23 158 | 17 000 |
| Frais de mission tiers extérieurs (déplacements) | | 2 980 | 7 903 |
| Formations (Parrains et instructeurs) | | 2 760 | 2 201 |
| Honoraires commissaires aux comptes | | 1 337 | 1 293 |
| Assurance multirisque | | 1 292 | 1 285 |
| Frais et commissions bancaires | | 1 202 | 464 |
| Entretien des immeubles | | 646 | 627 |
| Cadeau (inférieur à 69 € TTC) | | 622 | 622 |
| Cotisations (Label IDEAS, France Bénévolat) | | 600 | 600 |
| Transport | | 14 | 14 |
| Fournitures diverses | | - | 40 |
| Frais réception | | - | 2 280 |
| Affranchissement, courrier, téléphone, frais de transport | | - | 14 |
| Pertes de change s/créances et dettes | | - | 34 |
| Frais de publication | | (100) | 50 |
| Aides financières consommées | | **692 957** | **745 069** |
| Aides financières non consommées [1] | | **604 319** | |
| Reports en fonds dédiés | | **15 000** | **15 000** |
| **TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION** | | **2 142 310** | **794 496** |
| **1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION** | **(I - II)** | **(596 163)** | **(178 944)** |

(1) Initialement présenté en EHB (Recommandation CNCC, EC 2021-33, janvier 2022)

# Compte de résultat au 31/12/2021 suite (en euros)

| | 31/12/21 | 31/12/20 |
|---|---|---|
| **PRODUITS FINANCIERS** | - | - |
| **TOTAL PRODUITS FINANCIERS** | - | - |
| **CHARGES FINANCIERES** | - | - |
| **TOTAL CHARGES FINANCIÈRES** | - | - |
| **2- RÉSULTAT FINANCIER** | - | - |
| **3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)** | (596 163) | (178 944) |
| **Produits exceptionnels** | - | - |
| **TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS** | - | - |
| **Charges exceptionnelles** | - | - |
| **TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES** | - | - |
| **4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)** | - | - |
| Participation des salariés aux résultats (VII) | - | - |
| Impôts sur les bénéfices (VIII) | - | - |
| **Total des produits (I+III+V)** | **1 546 146** | **615 552** |
| **Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)** | **2 142 310** | **794 496** |
| **EXCÉDENT (OU DÉFICIT) DE L'EXERCICE** | (596 163) | (178 944) |

| | | |
|---|---|---|
| **CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE** | | |
| Dons en nature | | |
| Prestations en nature (mise à disposition de personnel et de locaux par Bolloré) | - | **729 579** |
| Bénévolat | | |
| **TOTAL** | - | 729 579 |
| **CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE** | | |
| Secours en nature | | |
| Mises à disposition gratuite de biens (loyers + frais indirects) | - | **206 708** |
| Prestations en nature (personnel détaché) | - | **522 871** |
| **TOTAL** | - | 729 579 |

Rapport
# FINANCIER

## Compte de résultat par origine et par destination au 31/12/2021 (en euros)

| A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION | 2021 | | 2020 | |
|---|---|---|---|---|
| | TOTAL | Dont générosité du public | TOTAL | Dont générosité du public |
| **PRODUITS PAR ORIGINE** | | | | |
| **1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC** | | | | |
| 1.1 Cotisations sans contrepartie | | | | |
| 1.2 Dons, legs et mécénat | | | | |
| - Dons manuels | 1 410 869 | 1 410 869 | 479 814 | 479 814 |
| - Legs, donations et assurances-vie | | | | |
| - Mécénat | 80 000 | 80 000 | 80 00 | 80 00 |
| 1.3 Autres produits liés à la générosité du public | - | - | - | - |
| **2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC** | | | | |
| 2.1 Cotisations avec contrepartie | | | | |
| 2.2 Parrainage des entreprises | | | | |
| 2.3 Contributions financières sans contrepartie | | | | |
| 2.4 Autres produits non liés à la générosité du public | | | | |
| **3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS** | | | | |
| **4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS** | | | | |
| **5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS** | 55 278 | 55 278 | 55 738 | 55 738 |
| **TOTAL** | **1 546 146** | **1 546 146** | **615 552** | **615 552** |
| **CHARGES PAR DESTINATION** | | | | |
| **1 - MISSIONS SOCIALES** | | | | |
| 1.1 Réalisées en France | | | | |
| - Actions réalisées par l'organisme | 1 320 434 | 1 320 434 | 762 069 | 762 069 |
| - Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France | | - | | - |
| 1.2 Réalisées à l'étranger | | | | |
| - Actions réalisées par l'organisme | | | | |
| - Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France | | | | |
| **2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS** | | | | |
| 2.1 Frais d'appel à la générosité du public | | | | |
| 2.2 Frais de recherche d'autres ressources | | | | |
| **3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT** | 806 876 | 806 876 | 17 428 | 17 428 |
| **4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS** | | | | |
| **5 - IMPOT SUR LES BENEFICES** | | | | |
| **6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE** | **15 000** | **15 000** | **15 000** | **15 000** |
| - - | | | | |
| **TOTAL** | **2 142 310** | **2 142 310** | **794 496** | **794 496** |
| **EXCEDENT OU DEFICIT** | **(596 163)** | **(596 163)** | **(178 944)** | **(178 944)** |

# Compte de résultat par origine et par destination au 31/12/2021

suite (en euros)

| B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | 2021 | | 2020 | |
|---|---|---|---|---|
| | TOTAL | Dont générosité du public | TOTAL | Dont générosité du public |
| **PRODUITS PAR ORIGINE** | | | | |
| **1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC** | | | | |
| Bénévolat | | | | |
| Prestations en nature | - | - | 729 579 | 729 579 |
| Dons en nature | | | | |
| **2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC** | | | - | |
| **3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE** | | | | |
| Prestations en nature | | | - | |
| Dons en nature | | | - | |
| **TOTAL** | **-** | **-** | **729 579** | **729 579** |
| **CHARGES PAR DESTINATION** | | | | |
| **1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES** | | | | |
| Réalisées en France | | | | |
| Réalisées à l'étranger | | | | |
| **2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS** | | | | |
| **3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT** | - | - | 729 579 | 729 579 |
| **TOTAL** | **-** | **-** | **729 579** | **729 579** |

Rapport
# FINANCIER

## Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public 2021 (en euros)

| EMPLOIS PAR DESTINATION | 2021 | 2020 | RESSOURCES PAR ORIGINE | 2021 | 2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| **EMPLOIS DE L'EXERCICE** | | | **RESSOURCES DE L'EXERCICE** | | |
| **1 - MISSIONS SOCIALES** | | | **1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC** | | |
| 1.1 Réalisées en France | - | - | F1.1 Cotisations sans contrepartie | | |
| - Actions réalisées par l'organisme | 1 320 434 | 762 069 | 1.2 Dons, legs et mécénat | - | - |
| - Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France | | - | - Dons manuels | 1 410 869 | 479 814 |
| 1.2 Réalisées à l'étranger | | | - Legs, donations et assurances-vie | | |
| - Actions réalisées par l'organisme | | | - Mécénat | 80 000 | 80 000 |
| - Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France | | | 1.3 Autres produits liés à la générosité du public | - | - |
| **2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS** | | | | | |
| 1 Frais d'appel à la générosité du public | | | | | |
| 2 Frais de recherche d'autres ressources | | | | | |
| **3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT** | **806 876** | **17 428** | | | |
| **TOTAL DES EMPLOIS** | **2 127 310** | **779 496** | **TOTAL DES RESSOURCES** | **1 490 869** | **559 814** |
| **4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS** | | | **2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS** | | |
| **5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE** | **15 000** | **15 000** | **3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS** | **55 278** | **55 738** |
| **EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE** | **-** | **-** | **DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE** | **596 163** | **178 944** |
| **TOTAL** | **2 142 310** | **794 496** | **TOTAL** | **2 142 310** | **794 496** |
| | | | **RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)** | 2 764 624 | 2 943 568 |
| | | | (+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public | (596 163) | (178 944) |
| | | | (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice | | |
| | | | **RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)** | 2 168 461 | 2 764 624 |

# Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public 2021 suite (en euros)

| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | 2021 | 2020 | | 2021 | 2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| **EMPLOIS DE L'EXERCICE** | | | **RESSOURCES DE L'EXERCICE** | | |
| **1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES** | | | **1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC** | | |
| Réalisées en France | | | Bénévolat | | |
| Réalisées à l'étranger | | | Prestations en nature | - | 729 579 |
| | | | Dons en nature | | |
| **2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS** | | | | | |
| **3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT** | - | **729 579** | | | |
| **TOTAL** | - | **729 579** | **TOTAL** | - | **729 579** |

| | FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC | 2021 | 2020 |
|---|---|---|---|
| | **FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE** | **133 205** | **173 943** |
| | (-) Utilisation | 55 278 | 55 738 |
| | (+) Report | 15 000 | 15 000 |
| | **FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE** | **92 927** | **133 205** |

# Rapport FINANCIER

## Tableau de variation des fonds propres (en euros)

| Variation des fonds propres | A l'ouverture de l'exercice | Affectation du resultat | | Augmentation | | Diminution ou consommation | | A la cloture de l'exercice |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Montant | Montant | Dont générosité du public | Montant | Dont générosité du public | Montant | Dont générosité du public | Montant |
| Fonds propres sans droit de reprise | 1 000 000 | | | | | | | 1 000 000 |
| Fonds propres avec droit de reprise | - | | | | | | | - |
| Ecarts de réévaluation | - | | | | | | | - |
| Réserves | - | | | | | | | - |
| Report à nouveau | 2 943 568 | (178 944) | (178 944) | | | | | 2 764 624 |
| Excédent ou déficit de l'exercice | (178 944) | 178 944 | 178 944 | - | - | (596 163) | (596 163) | (596 163) |
| | | | | | | | | - |
| Dotations consomptibles | - | | | | | | | - |
| Subventions d'investissement | - | | | | | | | - |
| Provisions réglementées | - | | | | | | | - |
| **TOTAL** | **3 764 624** | **-** | **-** | **-** | **-** | **(596 163)** | **(596 163)** | **3 168 461** |

## Tableau de variation des fonds dédiés au 31/12/2021 (en euros)

| Variation des fonds dedies issus de | A l'ouverture de l'exercice | Reports | Utilisations | | Transferts | A la cloture de l'exercice | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Montant global | Dont remboursements aux tiers financeurs | | Montant global | Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices |
| Subventions d'exploitation (1) | | | | | | | |
| Contributions financières d'autres organismes (1) | **133 205** | **15 000** | **55 278** | **-** | **-** | **92 927** | **-** |
| - AUTOLIB 2019 | 36 249 | - | 36 249 | - | | - | - |
| - AUTOLIB 2020-2021 | 75 000 | - | 5 695 | - | | 69 305 | - |
| - CARREFOUR 2019 | 6 956 | - | 3 933 | - | | 3 023 | - |
| - VIVENDI 2020 | 15 000 | - | 9 400 | - | | 5 600 | - |
| - VIVENDI 2021 | | 15 000 | - | - | | 15 000 | 15 000 |
| Ressources liées à la générosité du public (1) | | | | | | | |
| **TOTAL** | **133 205** | **15 000** | **55 278** | | | **92 927** | **15 000** |

(1) les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

# Tableaux de rapprochements au 31/12/2021 (en euros)

| TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION | MISSIONS SOCIALES | | | | Frais de recherche de fonds | | Frais de fonctionnement | Dotations aux provisions et dépréciations | Impôt sur les bénéfices | Report en fonds dédiés | Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques | | TOTAL COMPTE DE RESULTAT |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Réalisées en France | | Réalisées à l'étranger | | | | | | | | | | |
| | Par l'organisme | Versements à d'autres organismes | Par l'organisme | Versements à d'autres organismes | Générosité du Public | Autres ressources | | | | | Autres produits liés à la générosité du public | Autres produits non liés à la générosité du public | |
| Achats de marchandises | - | | - | - | - | - | | - | - | - | - | - | - |
| Variation de stock | - | | - | - | - | - | | - | - | - | - | - | - |
| Autres achats et charges externes | 23 158 | | - | - | - | - 814 583 | | - | - | - | - | | **837 741** |
| Aides financières | 1 297 276 | | - | - | - | - | | - | - | - | - | | **1 297 276** |
| Impôts, taxes et versements assimilés | - | | - | - | - | - | 4 749 | - | - | - | - | - | 4 749 |
| Salaires et traitements | - | | - | - | - | - | | - | - | - | - | - | - |
| Charges sociales | - | | - | - | - | - | 2 958 | - | - | - | - | - | 2 958 |
| Dotations aux amortissements et dépréciations | - | | - | - | - | - | | - | - | - | - | - | - |
| Dotations aux provisions | - | | - | - | - | - | | - | - | - | - | - | - |
| Reports en fonds dédiés | - | | - | - | - | - | | - | - | 15 000 | - | - | **15 000** |
| Autres charges | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Charges financières | - | | - | - | - | - | | - | - | - | - | - | - |
| Charges exceptionnelles | - | | - | - | - | - | | - | - | - | - | - | - |
| Participations des salariés aux résultats | - | | - | - | - | - | | - | - | - | - | - | - |
| Impôt sur les bénéfices | - | | - | - | - | - | | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 1 320 434 | - | - | - | - | - | 806 876 | - | - | 15 000 | - | - | - 2 142 310 |

| TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION | MISSIONS SOCIALES | | Frais de recherche de fonds | Frais de fonctionnement | TOTAL COMPTE DE RESULTAT |
|---|---|---|---|---|---|
| | Réalisées en France | Réalisées à l'étranger | | | |
| Secours en nature | | - | - | - | - |
| Mises à disposition gratuites de biens | | - | - | - | - |
| Prestations de services | - | - | - | - | - |
| Personnel bénévole | - | - | - | - | - |
| TOTAL | - | - | - | - | - |

Rapport
# FINANCIER

## Annexe aux comptes annuels

### NOTE 1 - Objet

La Fondation de la Deuxième Chance a pour but d'aider et d'accompagner des personnes confrontées à des épreuves d'origines diverses, souvent lourdes, cumulatives, générant une réelle situation de précarité.

Le « coup de pouce 2ème chance » qui leur est accordé au terme d'une instruction rigoureuse leur permet de bénéficier d'une dotation financière et d'un parrainage professionnel et humain jusqu'au terme de la réalisation de leur projet de rebond de vie.

La Fondation de la Deuxième Chance soutient deux natures de projet, la formation ou la création/reprise d'activité.

### Faits marquants de l'exercice

**Crise sanitaire :**
Depuis le début de la crise sanitaire du coronavirus, la situation dans le contexte épidémique reste incertaine.
Cependant, les impacts dans les comptes ne sont pas significatifs.
Bien que l'épidémie soit susceptible d'affecter certaines de nos activités, à ce stade, cet évènement ne remet pas en cause l'évaluation des actifs qui leur sont dédiés.
La Fondation met en effet en place des mesures appropriées pour ses lauréats et bénéficie du soutien de ses partenaires et du groupe Bolloré.
Dans ce contexte, l'hypothèse de continuité d'exploitation est maintenue.

**Frais de fonctionnement :**
Jusqu'au 31 décembre 2020, les frais de fonctionnement de la fondation supportés par Bolloré SE (essentiellement les frais sur personnel détaché, loyers et charges locatives) figuraient en bas du compte de résultat, au niveau des contributions et charges volontaires en nature.
En 2021, dans un souci de meilleure transparence financière et suite aux recommandations de l'institut IDEAS, il a été décidé de faire supporter les frais de fonctionnement directement par la fondation, ces frais étant intégralement financés par des dons.
Désormais, ces frais figurent dans le compte de résultat en « autres achats et charges externes » et les dons afférents à ces frais sont présentés en autres produits d'exploitation sur la ligne « Dont dons couvrant les frais de fonctionnement ».

### Méthodes et principes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général 2014 conformément au règlement ANC 2014-03 ainsi qu'à l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la Comptabilité et du Comité de Réglementation Comptable, en tenant compte des dispositions des règlements n°2020-08 du 4 décembre 2020 et n° 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### Application de la recommandation CNCC, EC 2021-33, janvier 2022 :

Suite à la recommandation de la CNCC, la Fondation comptabilise désormais l'intégralité des aides pluriannuelles accordées aux lauréats.

Le fait générateur de la comptabilisation des aides financières accordées est la date d'octroi.

Après l'accord des Comités d'Agréments, les lauréats sont informés par courrier du montant accordé par la Fondation de la deuxième Chance afin de financer leurs projets dans un délai de 3 ans maximum et sous conditions.

Le compte de résultat intègre désormais deux lignes :

- Aides financières consommées
- Aides financières non consommées

Les aides financières non consommées (octroyées mais non engagées) figuraient en engagement hors bilan en 2020.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à la valeur d'apport ou à leur coût de production.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Les produits d'exploitation (Subventions publiques et dons reçus) concernent l'exercice en cours.

Aucune dérogation à l'application d'une prescription comptable ou modification interne d'un exercice à l'autre en ce qui concerne la présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues n'est à signaler.

## NOTE 2 - Notes sur le bilan

### 1- Etat des échéances, des créances, et des dettes (en k€)

***Etat des créances***

| Poste | Montant | - 1 an | + 1 an | Dont entreprises liées |
|---|---|---|---|---|
| **Actif circulant** | | | | |
| Dépôt et cautionnement | - | - | - | - |
| Av. et acomptes versés sur commandes | - | - | - | - |
| Autres créances | 121 | - | - | - |
| **Total** | **121** | **-** | **-** | **-** |

***Etat des dettes***

| Poste | Montant | - 1 an | + 1 an | Dont entreprises liées |
|---|---|---|---|---|
| **Dettes d'exploitation et autres** | | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établisse-ments de crédit | - | - | - | - |
| Dettes fournisseurs | 51 | 51 | - | - |
| Autres dettes | 608 | 608 | - | - |
| **Total** | **659** | **659** | **-** | **-** |

## 2- Valeurs mobilières de placement et disponibilités (en k€)

| | |
|---|---|
| VMP | 0 K€ |
| Disponibilités | 3 798 K€ |
| | 3 798 K€ |

## 3- Charges constatées d'avance (en k€)

| | |
|---|---|
| Autres | 1 K€ |
| | 1 K€ |

## 4- Produits constatés d'avance (en k€)

Néant

## 5- Capitaux Propres (en k€)

| Postes (en K€) | Au début de l'exercice | Affectation de résultat | Autres mouvements | Résultat de l'exercice | A la clôture de l'exercice |
|---|---|---|---|---|---|
| Fonds associatif | 1 000 | | | | 1 000 |
| Report à nouveau | 2 944 | (179) | | | 2 765 |
| Résultat de l'exercice | (179) | 179 | | (596) | (596) |
| **Total** | **3 765** | | | **(596)** | **3 168** |

## 6. Fonds reportés et dédiés

| | |
|---|---|
| Autres | 93 K€ |
| | 93 K€ |

Les fonds reportés et dédiés concernent 3 contributeurs (Autolib, Carrefour et Vivendi).

## 7- Provisions pour risques et charges

Néant

## NOTE 3 - Note sur le compte de résultat (en K€)

### 1- Résultat d'exploitation

**a) Produits d'exploitation**

| | |
|---|---|
| Dons manuels | 1 411 |
| Mécénats | 80 |
| Utilisation des fonds dédiés | 55 |
| Total | 1 546 K€ |

**b) Charges d'exploitation**

| | |
|---|---|
| Autres achats et charges externes | (830) |
| Aides financières consommées | (693) |
| Aides financières non consommées | (604) |
| Reports en fonds dédiés | (15) |
| Total | (2 142) K€ |
| Soit un résultat d'exploitation de | (596) K€ |

### 2- Résultat financier

Néant

### 3- Résultat exceptionnel

Néant

### 4- Impôts sur les bénéfices

Néant

### 5- Bénéfice ou perte

(596) K€

| Détail des charges Groupe Bolloré : | |
|---|---|
| Charges du Groupe Bolloré | 796 |
| * Dont Personnel détaché et frais indirects | 657 |
| Dont loyer et charges locatives | 139 |

* Correspond à un effectif de 6 personnes

## NOTE 4 - Informations diverses

### 1- Avances et crédits alloués aux dirigeants

Néant

### 2- Tableau des filiales et participations

Néant

### 2- Rémunération des dirigeants

Néant

### 4- Consolidation

Néant

### 5- Intégration fiscale

Néant

## 6. Bénévolat

- La Fondation a fait appel à 5 bénévoles au siège et 1000 bénévoles répartis pour les 55 sites ouverts en France.
- Le nombre d'heures de bénévolat et sa valorisation n'ont pas pu être évalués compte tenu de la difficulté à mettre en place un processus de recensement et d'évaluation, du fait du nombre important de bénévoles et d'actions entreprises sur des sites multiples.

## 7. Évènements postérieurs à la clôture

Néant

Rapport
# FINANCIER

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels exercice clos le 31 décembre 2021

Au Conseil d'Administration de la Fondation de la Deuxième Chance.

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de FONDATION DE LA DEUXIEME CHANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation reconnue d'utilité publique à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

#### *Observation*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement comptable relatif à l'application de la recommandation CNCC, EC 2021-33 de janvier 2022 décrite dans la note "Méthodes et principes comptables" de l'annexe des comptes annuels.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'Administration.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Fondation reconnue d'utilité publique à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation reconnue d'utilité publique ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation reconnue d'utilité publique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de

continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation reconnue d'utilité publique à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Paris-La Défense, le 15 juin 2022*
*Le Commissaire aux Comptes*

**CONSTANTIN ASSOCIÉS**
*Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited*

Thierry QUERON

# Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'Organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Organe délibérant

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

## Conventions soumises à l'approbation de l'Organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

*Paris-La Défense, le 15 juin 2022*
*Le Commissaire aux Comptes*

**CONSTANTIN ASSOCIÉS**
*Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited*

Thierry QUERON

FONDATION DE LA 2e chance

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Tour Bolloré
31-32, Quai de Dion-Bouton 92811 Puteaux • Tél. 01 46 96 44 33
**www.deuxiemechance.org**

LABEL IDEAS
L'EXIGENCE *en action*

*Le Label IDEAS atteste de la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances et d'évaluation.*

Imprimerie SIS - 2 rue Saint-Just - 94110 Arcueil - T 01 46 63 43 03 - sur papier certifié 100% PEFC - 1 500 exemplaires - Crédit Photos : Alex Cretey Systemans, Pierre Charlier et Photothèque de la Fondation